



Rapport sur le Prix et la
qualité des services de
l'eau et de
l'assainissement

2022

Volume I : texte

courrier@catv41.fr

cycles_eau@catv41.fr



Le mot du Vice-Président



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement (RPQS) à l'échelle de notre communauté d'agglomération Territoires vendômois.

Ce rapport, reflet de l'année 2022, offre une vue d'ensemble des services d'eau potable, d'assainissement eaux usées collectif et non collectif depuis les transferts des compétences qui se sont opérés le 1er janvier 2020. Cette synthèse dépeint les services communautaires en reprenant les indicateurs à l'échelle communale.

Cet exercice, obligatoire de par la réglementation mais également nécessaire pour qualifier les services fournis aux usagers, s'inscrit dans la continuité des deux précédentes éditions. Nous avons une fois de plus profité de la présente édition pour gommer certains des défauts relevés par le passé. Cette année, notre rapport offre une perspective encore plus précise et approfondie de nos activités, tout en mettant en lumière nos réalisations significatives.

L'année 2022 a ainsi été l'occasion de poursuivre la sécurisation des postes de refoulement d'eaux usées sur tout le territoire, de remplacer plusieurs kilomètres de réseaux d'eau potable vieillissants, principalement à Savigny, Fortan ou Coulommiers-la-Tour ou de renouveler la conduite d'assainissement reliant Villarceau à Selommes.

Le rapport sur le prix et la qualité des services de l'année 2022 est organisé en 4 parties. Une première présente succinctement le territoire et les grands indicateurs de fonctionnement de l'assainissement et de l'eau potable. Une seconde, organisée de manière thématique, décrit le patrimoine et les indicateurs techniques. La troisième partie fournit, là aussi de manière thématique, les tables des indicateurs pour chaque ancien syndicat ou commune. Ces tables des indicateurs par ancien syndicat ou commune sont disponibles dans le deuxième volume. La dernière partie regroupe tous les rapports annuels des délégataires.

Le travail fourni cette année par les membres de la DCE a entraîné une augmentation de nos connaissances du patrimoine et des usagers. Cependant, le travail engagé révèle encore des faiblesses dans le suivi de quelques indicateurs. Ainsi, pour les années à venir, il faudra combler les manques, consolider ces données et valoriser les informations pour, qu'au-delà du simple exercice réglementaire, le RQPS devienne un outil de pilotage pour Territoires vendômois et un support de communication pour tous, élus et usagers.

YANN TRIMARDEAU

Table des matières

Le mot du Vice-Président	2
Table des matières	3
L'eau et l'assainissement dans la CATV	6
Préambule	6
Présentation du territoire	6
L'eau potable : vue générale	8
L'assainissement : vue générale	9
La Direction des Cycles de l'Eau	11
Les faits marquants de l'année 2022	12
L'eau potable	13
Le système de production d'eau potable	13
Les points de prélèvements : ressources et volumes prélevés	13
Les stations de traitement et la qualité de l'eau	15
Le stockage d'eau potable	16
La mise en distribution	17
Les volumes consommés facturés	18
Les volumes consommés mais non facturés	19
Les volumes perdus	19
Le nombre d'abonnements	19
Les caractéristiques principales du réseau	19
Les canalisations	19
Rendement des canalisations	21
Incidents sur le réseau	23
Renouvellement et création de réseau AEP	23
La tarification	24
Indicateurs techniques liés à l'eau potable	26
Indicateurs patrimoniaux	26
Indicateurs de service	27
Indicateurs de performance : qualité de l'eau et connaissance du réseau	28
Indicateurs de fonctionnement du réseau : volumes produits, vendus, achetés et consommés	29
Indicateurs de fonctionnement du réseau : rendements et pertes	30
Nombre d'habitants desservis, prix TTC du service et qualité de la relation client	31
Indicateurs financiers liés à l'eau potable	32
Gestion financière	32
Tarification de l'eau potable	33
Comptes annuels du service	34
Encours de la dette	34
Indicateurs CCSPL liés à l'eau potable	34
L'assainissement collectif	37

Les stations de traitement des eaux usées	37
Localisation des stations	37
Conformité des rejets	38
Production et valorisation des boues	39
Le réseau de collecte	40
Les canalisations	40
Les ouvrages de relèvement / refoulement	43
Le renouvellement et la création de réseau assainissement	43
La tarification	44
Indicateurs techniques liés à l'assainissement collectif	45
Caractéristiques technique : clientèle	45
STEP	46
Patrimoine	48
Données clientèle	49
Exploitation : connaissance du réseau	50
Connaissance du réseau	51
Indicateurs financiers liés à l'assainissement collectif	53
Gestion financière	53
Tarification de l'assainissement	54
Comptes annuels du service	55
Encours de la dette	56
Indicateurs CCSPL liés à l'assainissement	57
L'assainissement non collectif	60
Les missions du SPANC	60
Les indicateurs d'activité	62
Les contrôles effectués en 2022	62
Résultat des contrôles par typologie	64
Le nombre d'avis d'urbanisme émis par le SPANC en 2021	67
Indicateurs techniques liés à l'assainissement non collectif	67
Contexte	67
Parc d'installations	68
Conformités	68
Activité	68
Indicateurs financiers liés à l'assainissement non collectif	69
Tarification de l'ANC	69
Comptes annuels du service	70
Encours de la dette	70
Annexe 1 : Mode de gestion assainissement	72
Annexe 2 : Liste des captages d'eau potable	74
Annexe 3. Liste des stockages AEP	75
Annexe 4. Linéaire AEP par commune	76
Annexe 5 : Liste des stations d'épuration	78

Annexe 6 : Linéaire assainissement par commune

80

L'eau et l'assainissement dans la CATV

Préambule

Conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de la Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois « est tenu de présenter, à son assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable » (RPQS). Cette présentation doit être réalisée, « au plus tard, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ».

Lorsqu'une partie des compétences est déléguée, le délégataire doit produire un rapport permettant d'apprécier les conditions d'exploitation du service, et ce, avant le 1er juin (article 33 du décret n°2016-86 en date du 1er février 2016).

L'article D.2224-1 (annexes V et VI) du CGCT précise les caractéristiques et les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le RPQS.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit des exigences supplémentaires portant sur des indicateurs de performances conformément au décret n° 2007-675 et à l'Arrêté du 2 mai 2007.

Ce document doit également être présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) créée en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport annuel 2022 prend en compte les indicateurs de gestion établis par les services de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV) et les éléments fournis par les sociétés SUEZ et SAUR qui ont transmis leurs rapports de délégataires en juin 2023.

L'année 2022 a été l'occasion de poursuivre le travail engagé en 2020 et amélioré en 2021 pour la production de ces rapports. L'eau et l'assainissement étant devenus compétence communautaire depuis le 1er janvier 2020, il fait une synthèse de tous les indicateurs à l'échelle de la CATV, exercice auparavant effectué à l'échelle communale ou à l'échelle des anciens syndicats.

Ce document fait l'objet d'une communication au Conseil communautaire lors d'une séance publique. Ce rapport est par la suite accessible à l'ensemble des usagers des services de l'eau et de l'assainissement.

Présentation du territoire

La communauté d'agglomération Territoires Vendômois est née de la fusion de quatre communautés de communes en Décembre 2016. S'étendant sur un peu plus de 1 000 km², elle regroupe 65 communes où vivent 55 500 habitants.

Depuis le premier janvier 2020 la compétence eau et assainissement a été transférée des communes ou anciens syndicats vers la collectivité d'agglomération conformément à la loi NOTRe portant sur l'organisation territoriale et promulguée le 7 août 2015.

L'eau potable : vue générale

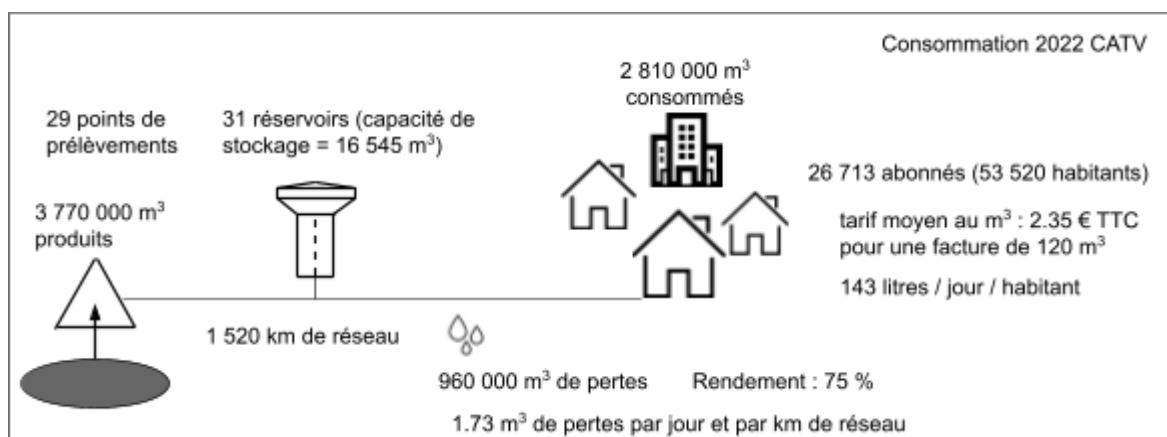


Fig. 2. Repères de fonctionnement du réseau AEP

Héritage direct de l'ancienne organisation en communes ou en syndicats, les modes de gestion de l'eau potable sur le territoire sont variables (annexe 1).

La gestion de l'eau potable des communes de La-Ville-aux-Clercs, Périgny, Pray, Selommes, Tourailles, Villemardy et Villeromain est exercée par des syndicats bi-communautaires et ne sera pas abordée dans le présent rapport. La CATV exploite en régie les systèmes de production et de distribution d'eau potable de 21 communes, les autres sont gérées sous forme de Délégation de Service Public par SUEZ Eau France ou SAUR (fig. 3).

Au total, le réseau de 1 520 km de long dessert 26 700 abonnés (pour 53 520 habitants). Il est alimenté par 29 points de prélèvements produisant 3,8 millions de m³ traités dans 17 usines (fig. 2). 31 réservoirs de stockages (tours ou bâches), répartis sur le territoire, assurent une autonomie théorique d'alimentation en eau potable de deux jours. Les abonnés ont consommé 2,81 millions de m³ en 2022 au tarif moyen de 2,35€/m³.

La différence de volume entre l'eau produite et l'eau effectivement consommée ou utilisée sans comptage (nettoyage des installations, tests de bon fonctionnement des bornes incendie par exemple) conduit à calculer un rendement du réseau de 75%. Ce dernier indique les pertes dues à des fuites dans le système de distribution, qui sont estimées à 1,73 m³ par jour et par kilomètre de réseau (1.62 m³/jour en 2020). Ces pertes ont augmenté de 9% en un an, passant de 880 000 m³ à 960 000 m³.

L'ensemble de ces indicateurs constituent bien évidemment une moyenne à l'échelle de la communauté. L'intégralité des communes n'étant pas interconnectées, ils ne permettent pas, seuls, de restituer les variabilités en fonction des sources d'approvisionnement, des spécificités des modes de distributions ou des contraintes topographiques propres à chaque secteur. Les parties suivantes seront l'occasion de décrire ces éléments à une échelle plus fine.

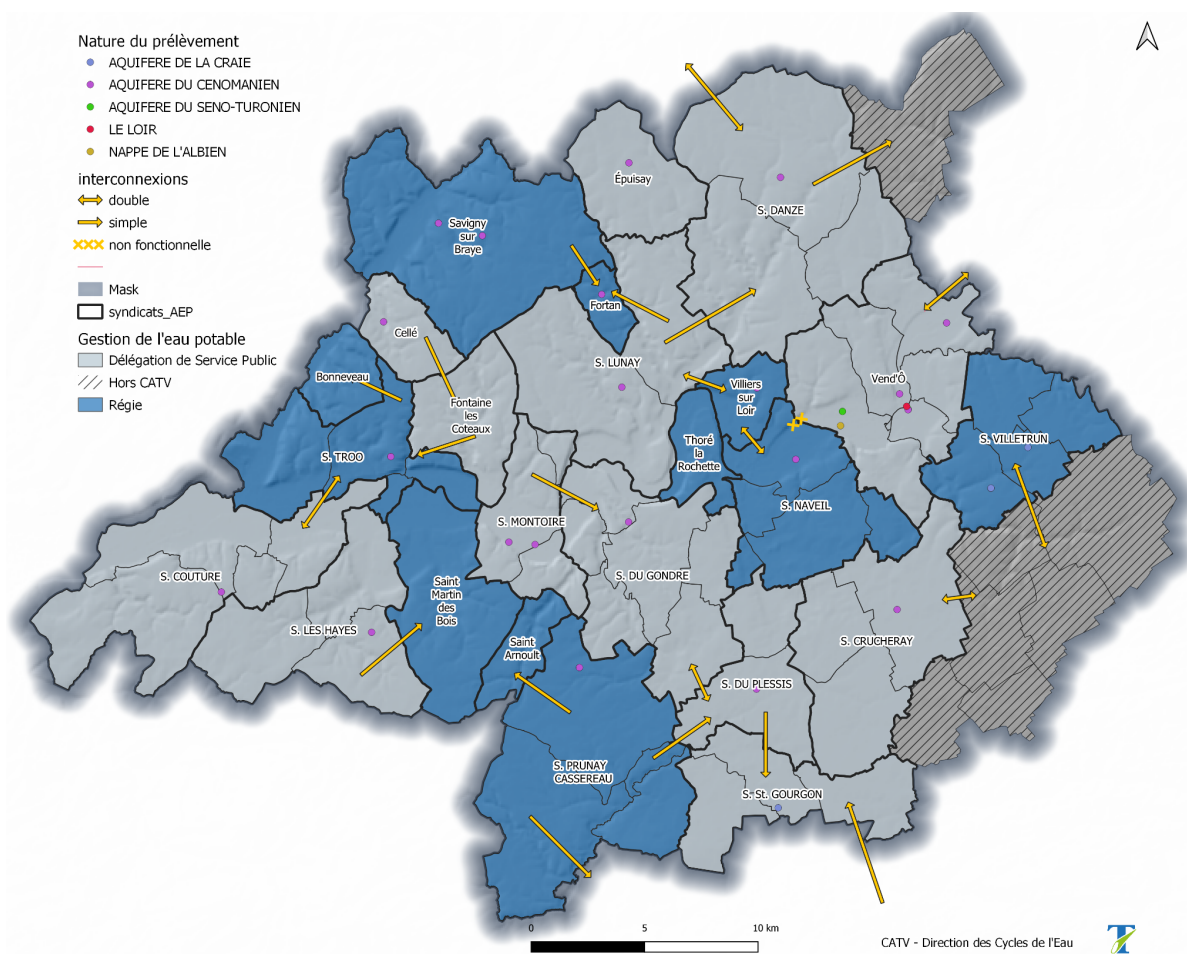


Fig. 3. Carte des modes de gestion AEP

L'assainissement : vue générale

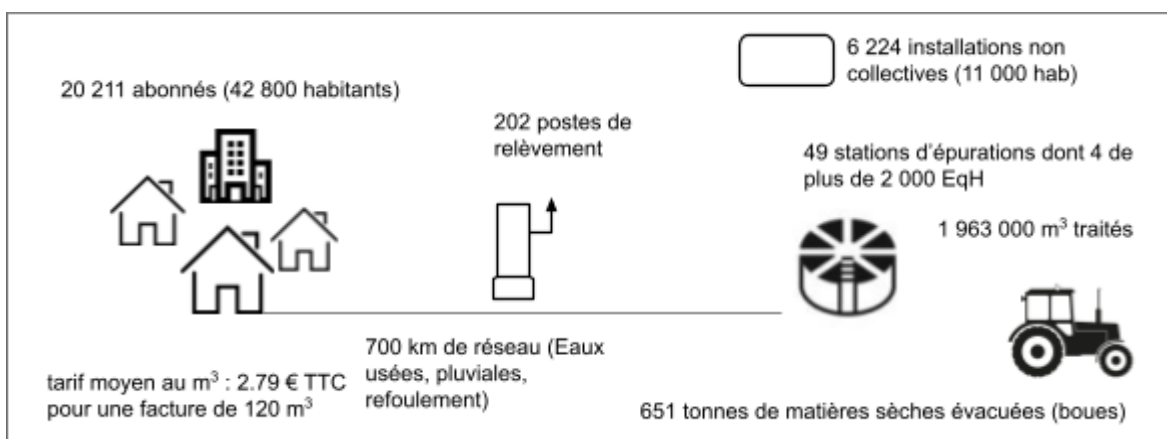


Fig. 4. Repères de fonctionnement de l'assainissement

Héritage direct de l'ancienne organisation en communes ou en syndicats, les modes de gestion de l'assainissement sur le territoire sont variables.

Les communes d'Ambloy, Crucheray, Faye, Les Essarts, Les Hayes, Nourray, Perigny, Pray, Rahart, Rocé, Saint-Gourgon, Saint-Jacques-des-Guérets, Sasnières, Villavard, Villemardy, Villeporcher, Villeromain et Villetrun ne possèdent pas de réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

La CATV exploite en régie directe les systèmes de collecte et d'assainissement de 20 communes et en régie avec prestation de service pour 16 communes. Les systèmes de collecte et d'assainissement des autres communes (11) est géré sous forme de délégation de service public (annexe 1). Il est à noter que le mode de gestion des communes de Ternay et Meslay est passé de DSP à régie avec prestation de service le 1er janvier 2020.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de 6 224 sur l'ensemble du territoire de la CATV, ce qui représente environ 11 250 habitants. On estime que 43 000 habitants sont raccordés à l'assainissement collectif via un peu plus de 20 000 abonnements.

Les effluents rejetés par les abonnés et une partie des eaux pluviales sont acheminés vers les 49 stations d'épurations grâce à un réseau de 700 km et à la présence de 202 postes de relèvements des eaux usées. En 2020, les stations ont traité environ 1 960 000 m³ d'effluents et 651 tonnes de boue ont été extraites.

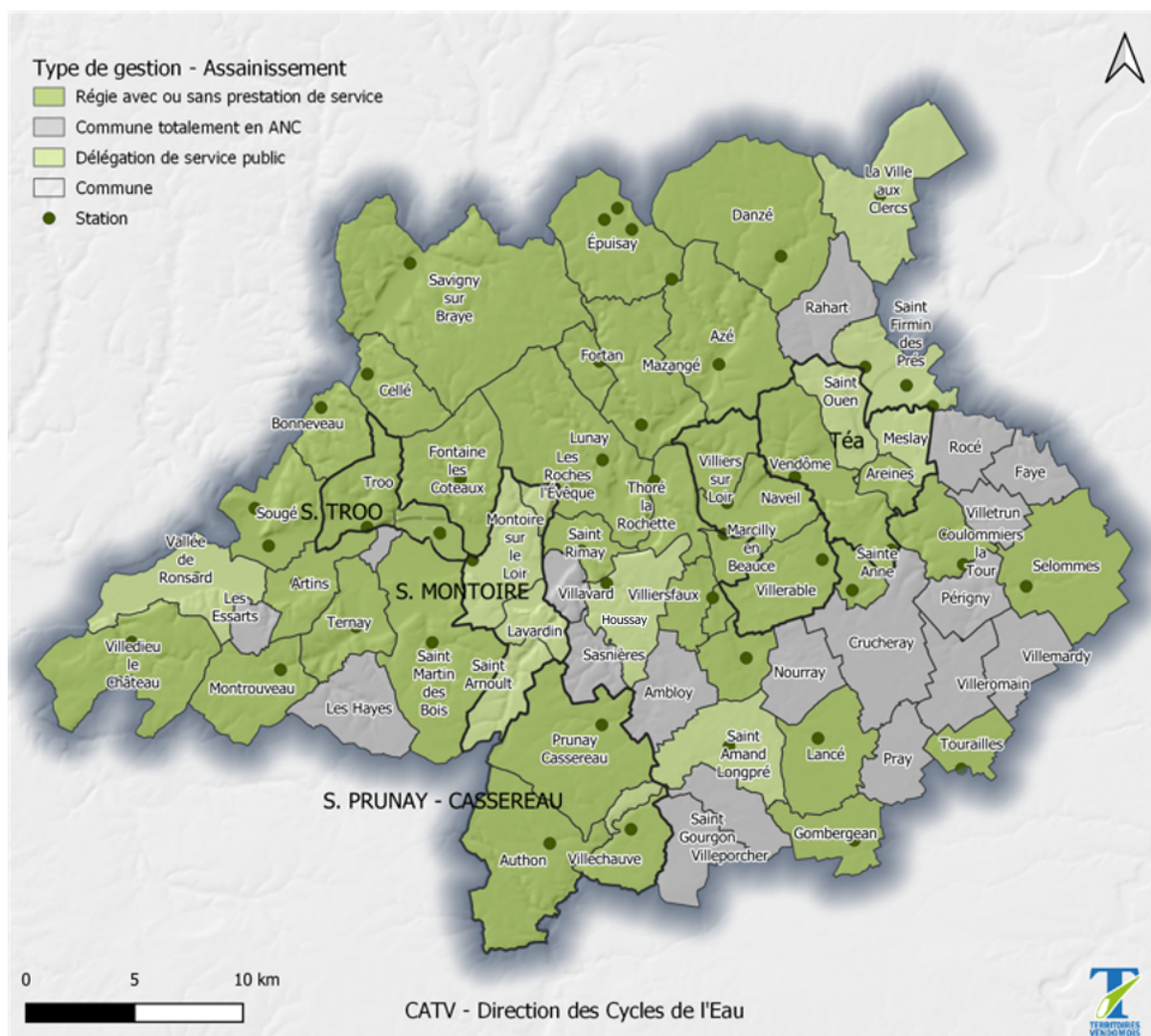


Fig. 5. Carte des modes de gestion assainissement

La Direction des Cycles de l'Eau

Établie sur Vendôme et Montoire depuis 2020, la direction des cycles de l'eau (DCE) exerce des missions multiples. Elle est composée de 26 agents au 31/12/2022 (2 agents de moins par rapport à 2021) pour un total de 23.2 Équivalent Temps Plein (ETP). Ses actions portent sur l'eau potable, l'assainissement collectif, non collectif et pluvial ainsi que sur la gestion des milieux aquatiques et sur la prévention des risques d'inondation. Elle pilote et suit les marchés publics, édite les factures d'eau d'une partie des administrés et met en place des dossiers de subventions et de la documentation à destination des instances, des élus et de la population.

Elle est plus spécifiquement répartie en 5 services :

- Une cellule administrative.
- Un pôle étude, qui définit les orientations eau potable et assainissement pour la mise en place des investissements. Il accompagne et contrôle les délégataires.
- Une unité Exploitation et suivi de travaux, chargée du suivi de travaux, des interventions sur site, des relations avec les communes et de l'information à destination des usagers.
- Un pôle missions transversales, développant des solutions techniques pour améliorer les capacités opérationnelles du service.
- Le service GEMAPI, qui gère des ouvrages hydrauliques et qui définit et met en oeuvre le contrat territorial

Service	ETP
Direction	1
Cellule administrative	6.5
Pôle étude	2.7
Exploitation, suivi, travaux	9
Missions transversales	1
GEMAPI	3

En 2022, les agents de la DCE sont intervenus pour réparer des fuites d'eau potable en 22 occasions (Fortan : 4, Naveil : 4, Savigny-sur-Braye : 13, Villiers-sur-Loir : 1) dans les secteurs en régie sans prestation de service.

Les faits marquants de l'année 2022

La sécurisation de la ressource en eau a été concernée par les travaux en 2022. Ainsi, le rendement des pompes du forage de la Grilletière (Savigny-sur-Braye) a été réduit de 20% pendant l'été afin de réduire l'abatement de la nappe. Cette baisse de débit a été compensée par le forage du Claireaux. De plus, une interconnexion entre Savigny-sur-Braye et Fortan est désormais opérationnelle.

Pour améliorer le rendement des réseaux d'eau potable mais aussi pour remplacer les réseaux vétustes et/ou sensibles aux fuites, près de 10 kilomètres de canalisation d'eau potable ont été remplacés principalement sur les communes de Vallée-de-Ronsard, Villedieu-le-Château, Crucheray, Lancé et Nourray.



Le programme de sécurisation et de renouvellement de postes de relevages a débuté en 2022 et se poursuit en 2023. Près de 200 000€ sont prévus pour ce chantier qui concerne 17 structures.

Afin de traiter les boues d'Azé, de Danzé et de Savigny-Braye, une unité mobile de déshydratation a été louée pendant 9 semaines. Enfin, le refoulement de Villarceau a été renouvelé sur 1.7 km.



L'eau potable

Le système de production d'eau potable

Pour assurer la production d'eau potable, la CATV dispose de plusieurs ouvrages de captage. La grande extension du territoire et les interconnexions entre communes, existantes ou non, entraînent une utilisation de ressources variées. Ainsi, différents aquifères sont captés : Craie, Albien, Cénomaniens et Séno-Turonien et des prélèvements sont effectués dans le Loir et sa nappe alluviale.

Les points de prélèvements : ressources et volumes prélevés

29 points de prélèvements utilisés en 2022 sont répartis sur le territoire de la CATV (fig. 6). Les secteurs d'alimentation de chaque captage sont directement issus des périmètres d'intervention des anciens syndicats.

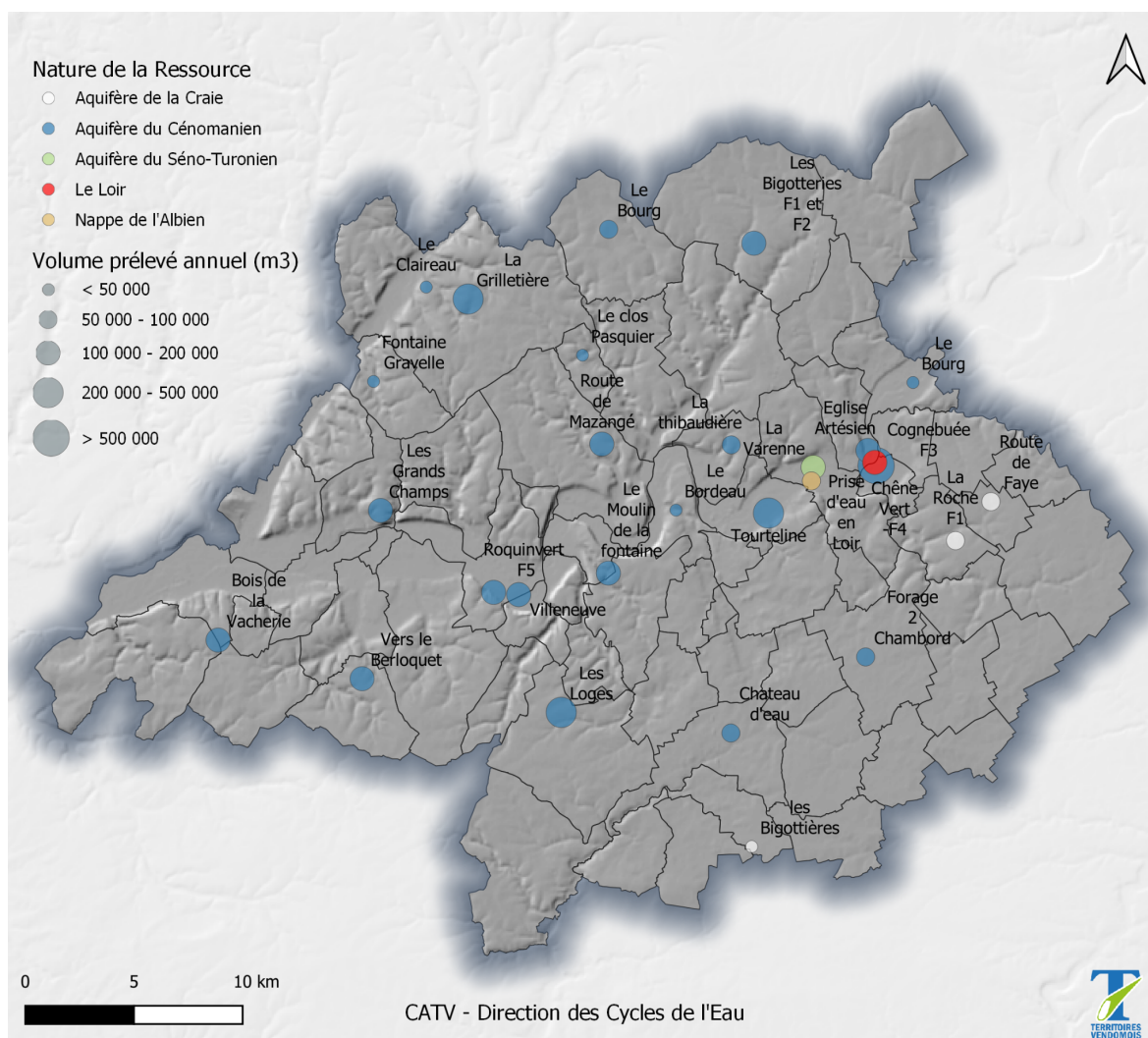


Fig. 6. Points de prélèvements, nature de la ressource et volumes extraits

La ressource majoritairement exploitée est l'aquifère du Cénomaniens (78%) (fig. 7). Les autres sources d'approvisionnement en profondeur sont l'aquifère du Séno-Turonien (16%), exploité à Vendôme, l'aquifère de la craie (4%) prélevé dans le Sud-Est du territoire de la communauté ainsi que la nappe de l'Albien (2%). Contrairement aux années précédentes, aucun prélèvement n'a été effectué dans la nappe alluviale du Loir.

Nature de la ressource	Volume prélevé en 2020 (m3)	Volume prélevé en 2021 (m3)	Volume prélevé en 2022 (m3)	Evolution
Aquifère du Cénomaniens	2 867 310	2 925 246	2 962 640	2,02%
Aquifère du Séno-Turonien	474 270	479 889	603 859	1,18%
Le Loir	190 880	166 344	0	-12,85%
Aquifère de la craie	173 861	175 171	160 727	0,75%
Nappe de l'Albien	56 045	57 124	74 520	1,93%
Total	3 762 366	3 803 774	3 801 746	1,10%

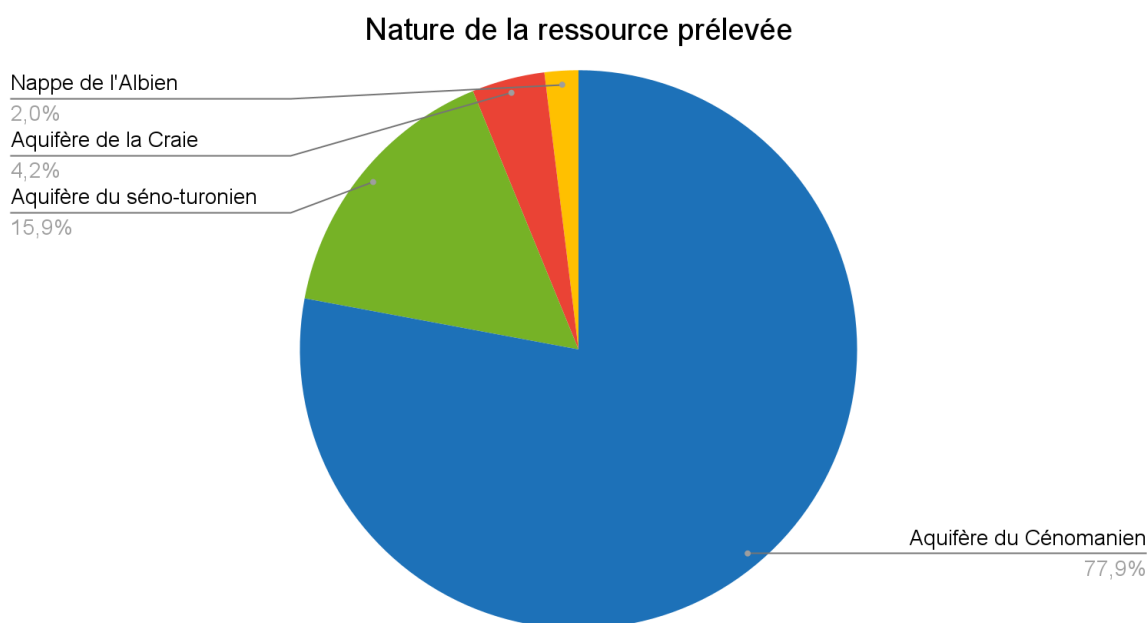


Fig. 7. Répartition de la nature des prélèvements d'eau potable

Présent sur 4 régions et 10 départements, l'aquifère des sables du Cénomaniien se révèle stratégique dans le bassin Loire-Bretagne, de par son étendue, sa capacité et sa qualité justifiant dès 1996 un classement en nappe réservée en priorité pour l'alimentation en eau potable (NAEP), repris dans le cadre du SDAGE Loire - Bretagne.

Cette nappe se situe à plusieurs dizaines de mètres de profondeur, c'est une nappe fragile et sa recharge est très lente (l'eau de pluie alimentant cette nappe a plus 10.000 ans !)

Depuis une trentaine d'années, le niveau de prélèvement a augmenté, conduisant à une baisse régulière du niveau de l'eau

Les stations de traitement et la qualité de l'eau

Afin de garantir une eau de qualité, toutes les eaux captées sont traitées. De la simple chloration (garant de la qualité bactériologique de l'eau lors de son transport) à une filière complète (décantation, filtration, ozonation et désinfection), le traitement dépend essentiellement de la qualité initiale des eaux et donc de leur origine.

Ainsi, les eaux issues de la nappe du Cénomaniien, naturellement riche en fer et manganèse, et celles de la nappe de l'Albien, naturellement riche en fer et en fluor, subissent une déferrisation. Le Loir et sa nappe alluviale sont les plus vulnérables. Généralement turbides, les eaux du Loir contiennent parfois des pesticides, à des teneurs supérieures aux normes de potabilisation. Elles subissent donc un traitement complet avec affinage sur charbon actif.

Ce traitement des eaux, hors chloration, est assuré par 17 usines de traitement répartis sur le territoire de la CATV (fig. 8).

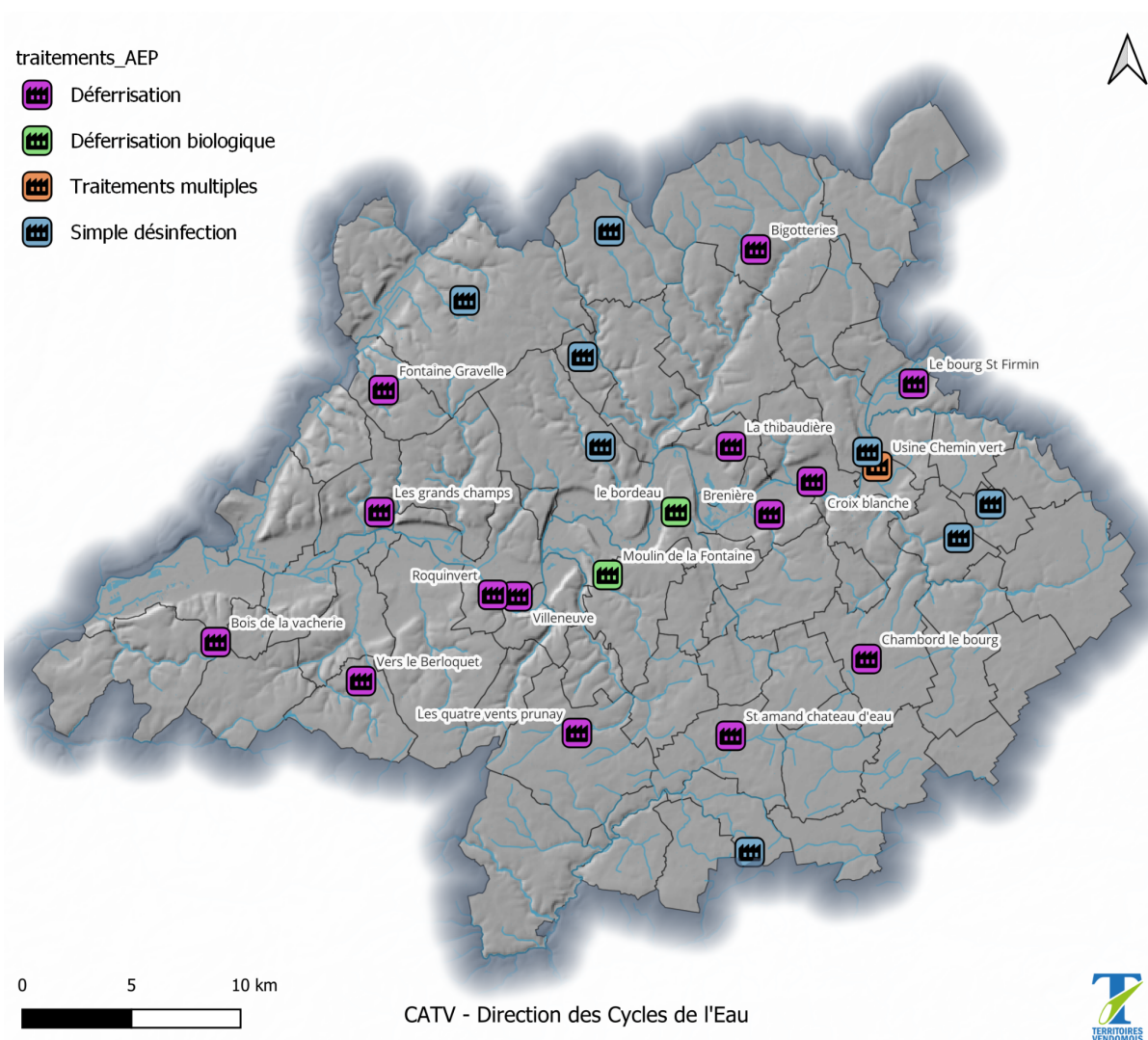


Fig. 8. Répartition des usines de traitement AEP

Lors de l’année 2022, 570 prélèvements réglementaires ont été effectués pour réaliser des analyses de conformité microbiologiques et physico-chimiques. Les résultats se sont révélés conformes dans 99.3% des analyses microbiologiques et 100% des analyses physico-chimiques. Les 2 prélèvements non-conformes d’un point de vue bactériologique ont été causés par la présence de bactéries coliformes sur les communes de Lunay et Saint-Gourgon. Ces non conformités ont été levées suite aux contrôles de confirmations.

Nombre de prélèvements en vue d’analyses microbiologiques	Nombre de prélèvements en vue d’analyses microbiologiques non conformes	Nombre de prélèvements en vue d’analyses physico-chimiques	Nombre de prélèvements en vue d’analyses physico-chimiques non conformes
285	2	285	0

Le stockage d’eau potable

Le stockage de l’eau potable est assuré par 31 réservoirs répartis sur le territoire de l’agglomération. Ces derniers jouent un rôle tampon entre la production et la consommation et apportent une

sécurité en cas d'incident. La CATV dispose de 23 tours et de 8 réservoirs semi-enterrés. Ces ouvrages permettent un stockage de 16 545 m³, correspondant à un peu plus de deux jours de consommation moyenne (fig. 9 et annexe 3).

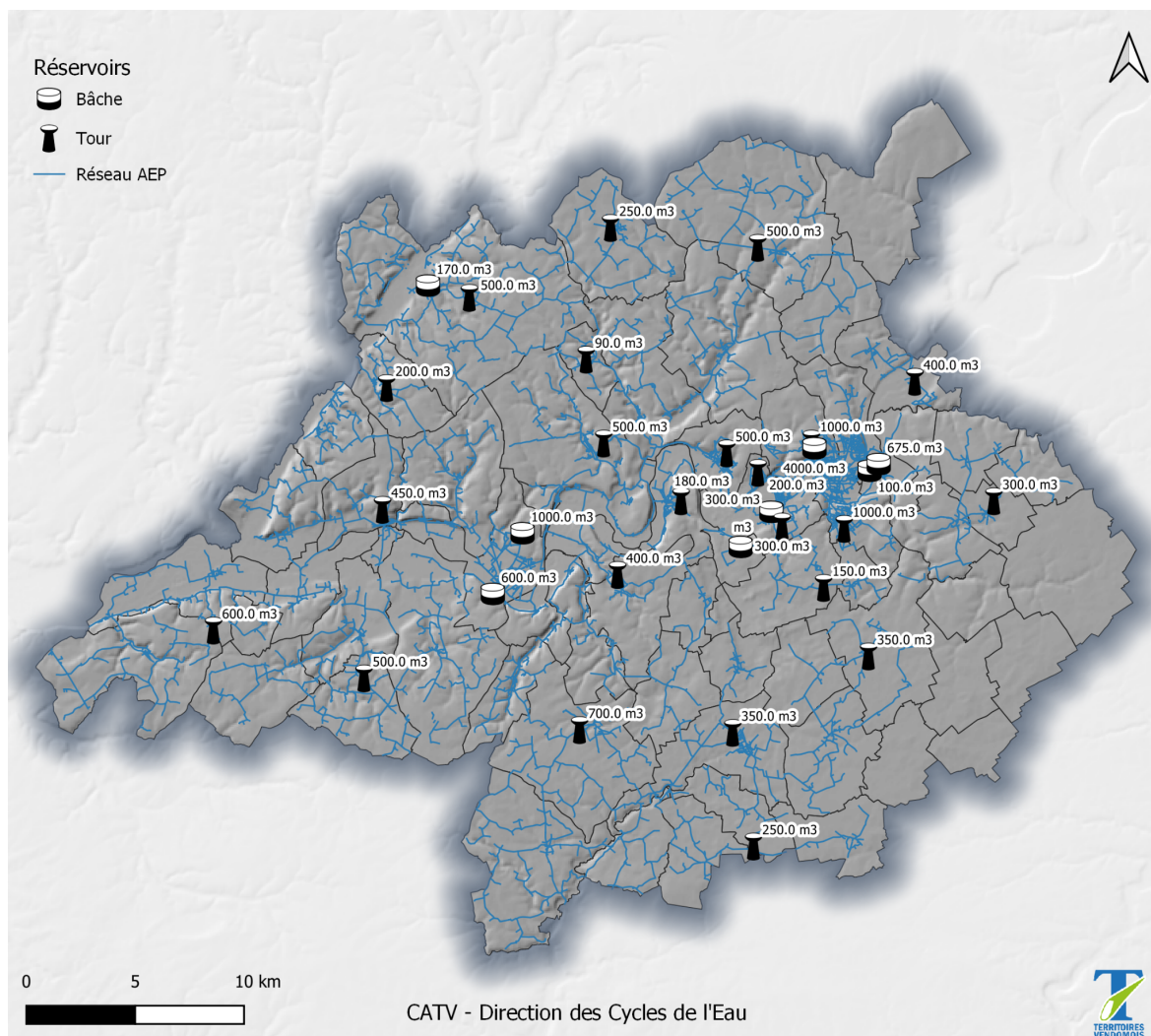


Fig. 9. Répartition géographique et volumes des stockages d'eau potable

La mise en distribution

Le volume d'eau produit en 2022 est de 3 770 000 m³, un chiffre sensiblement identique à celui de 2020 (3 716 000 m³) et 2021 (3 709 000 m³). Il comporte : les volumes consommés (par exportation, par les abonnés ou autres) et les pertes du réseau (fig. 10 et 11).

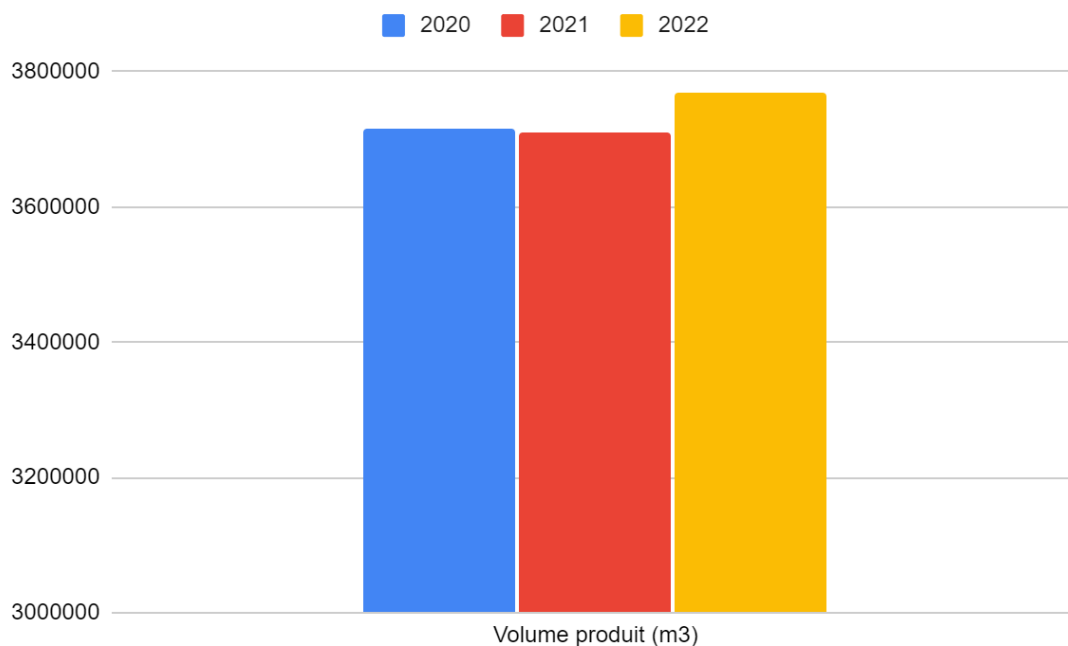


Fig. 10. Évolution de la production d'eau potable depuis 2020

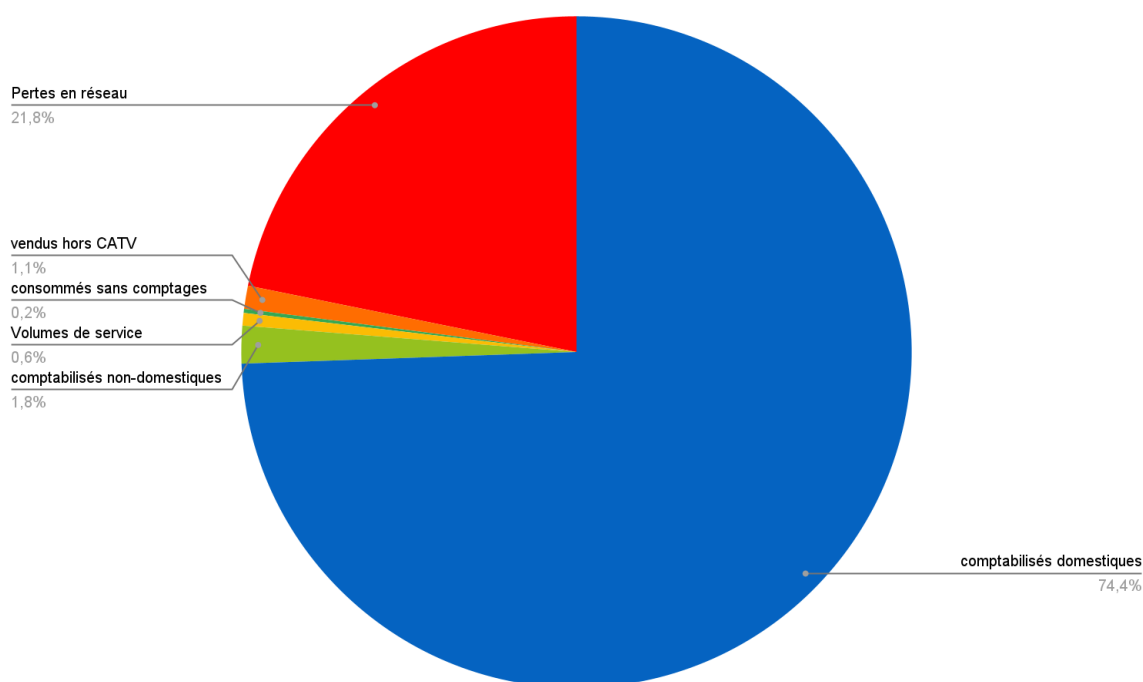


Fig. 11. Répartition des volumes d'eau potable

Les volumes consommés facturés

En 2022, 2 733 000 m³ ont été consommés par les abonnés. Ce chiffre confirme une légère tendance baissière depuis 2020 (2 790 000 m³ en 2021, 2 822 000 m³ en 2020). La consommation par jour et par habitant peut ainsi être évaluée à 143 litres, contre 146 litres les années précédentes.

Les volumes consommés mais non facturés

Ces volumes concernent l'eau utilisée par les poteaux et les bouches incendie en fonctionnement ou lors d'une vérification fonctionnelle ainsi que l'eau utilisée pour nettoyer les réseaux et les ouvrages (château d'eau par ex.). La qualité des données est hétérogène. Certains indices ont pu être relevés précisément alors que d'autres ont seulement été estimés en fonction des valeurs des années précédentes.

Les volumes perdus

Le volume d'eau perdu est estimé cette année à 960 000 m³ (+9%). Ces pertes augmentent à la même vitesse que l'an dernier. Des fuites importantes, dépréciant les données, ont enfin pu être repérées et réparées en début d'année 2023. Couplé à un programme ambitieux de renouvellement des canalisations sur 2023 et 2024, nous avons bon espoir de faire baisser sensiblement ce volume rapidement.

Le nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnés a fortement augmenté entre 2021 et 2022 (26 077 en 2021, 26 713 en 2022 soit une augmentation de 2.4%). Cette augmentation ne se voit pas encore dans les données de population de l'INSEE qui ont tendance à stagner. Le paramètre abonnement à l'eau potable est en effet plus réactif aux mouvements de la population que les comptes de l'INSEE basés en partie sur le recensement.

Par ailleurs, après discussion avec les communes et l'INSEE, nous avons revu notre manière de calculer la population ayant accès au service eau potable en prenant dorénavant en compte les résidences secondaires. Ainsi, la population raccordée pour l'année 2022 s'établit à 53 523 (52 233 en 2021).

Les caractéristiques principales du réseau

Les canalisations

Un important travail de récolement, toujours en cours, a débuté en 2020 suite à la prise de compétence eau et assainissement. Il a permis d'identifier 1 520 km de réseau (annexe 4). Ce dernier se déploie principalement à Vendôme (8%), Savigny-sur-Braye (7%) et Montoire-sur-le-Loir (5%). Les canalisations sont en grande majorité en PVC (79%) et en fonte (18%).

Le diamètre des conduites varie entre 25 mm et 600 mm (fig. 12). Les canalisations sont essentiellement de diamètres : 90-100 mm (20%), 60 ou 63 mm (17%) et 140-150mm (17%). Les canalisations ayant de gros diamètres, 500 et 600 mm, sont installées pour l'adduction de l'eau. Il est à noter que les diamètres sont inconnus pour 13 % du réseau (196 km).

La période de pose des canalisations est inconnue pour 12% d'entre elles (fig. 13). On peut estimer que 12% des canalisations ont plus de 50 ans, 32% ont entre 30 et 50 ans et 44% ont un âge inférieur à 30 ans.

matériau	Longueur (km)	%
Acier	1,1	0%
Autre	0,0	0%
Fonte grise	85,1	6%
Fonte indifférenciée	175,5	12%
Inconnu	19,0	1%
Polyéthylène haute densité	10,6	1%
Polyéthylène indifférencié	23,2	2%
PVC Bi-orienté	35,7	2%
PVC emboîté	55,8	4%
PVC indifférencié	1082,7	73%

Longueur (km) par rapport à diamètre (cm)

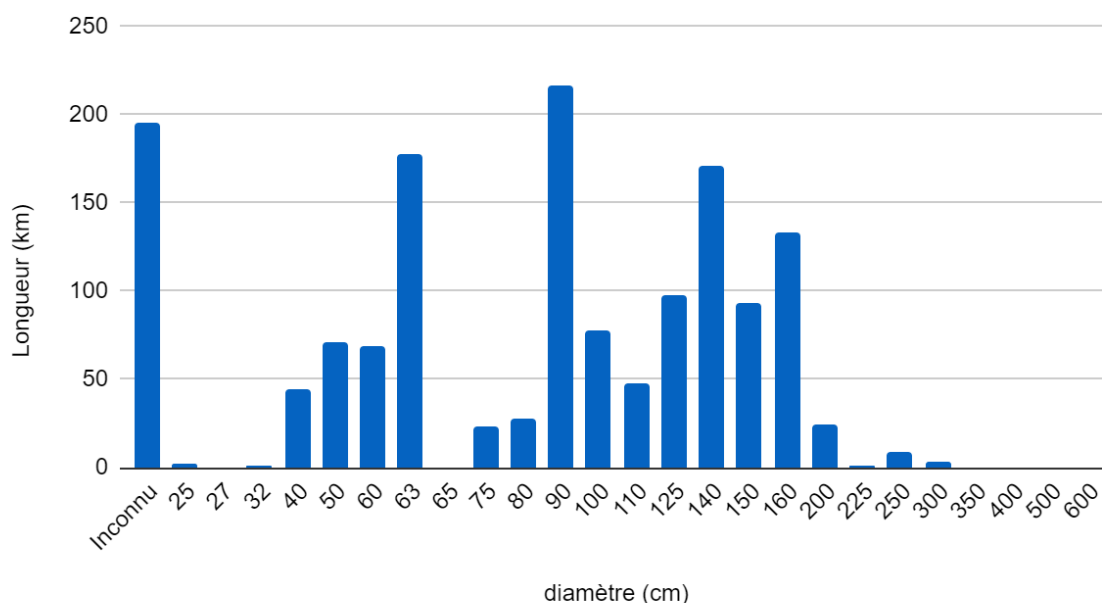


Fig. 12. Répartition des diamètres des canalisations AEP

Longueur (km) par rapport à la période de pose

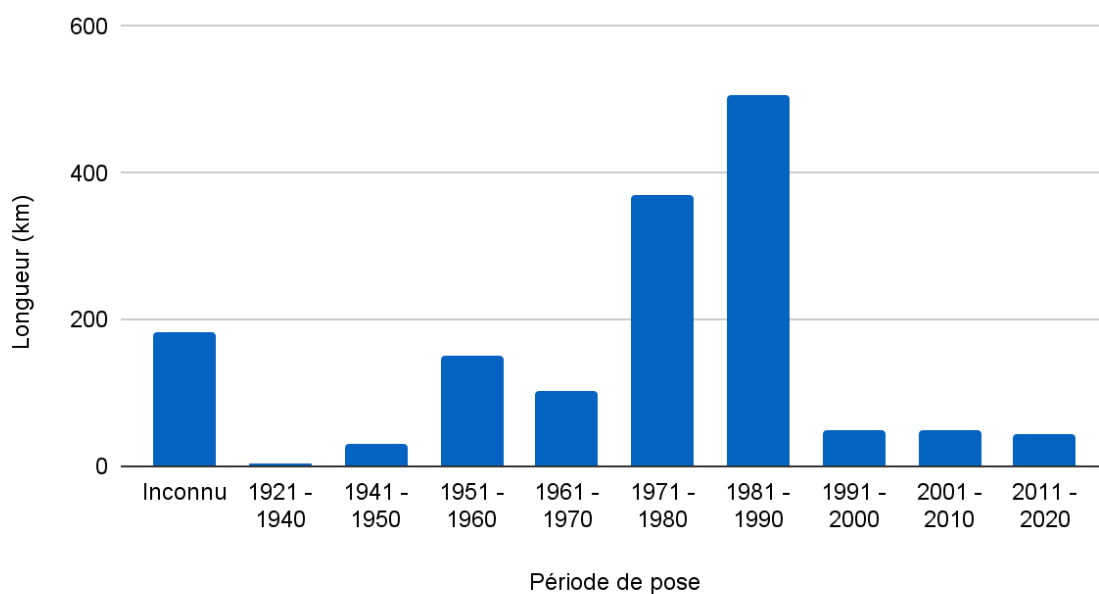


Fig. 13 Répartition de la période de pose des canalisations AEP

Rendement des canalisations

Le rendement d'un réseau définit son efficacité à distribuer de l'eau. Par exemple, si le rendement du réseau est de 100%, pour un litre utilisé au robinet d'un usager, il sera nécessaire d'extraire un litre d'eau au point de captage. A l'inverse, si le rendement n'est que de 50%, il sera nécessaire de produire deux litres d'eau. Le rendement moyen estimé en France est de l'ordre de 80%. Sur le territoire de la CATV, le rendement moyen du réseau peut être estimé à 76.6% (fig. 14), ce qui est très proche de la moyenne nationale. Cependant, des différences existent entre les communes. Ainsi, le rendement minimal peut être estimé à 40% (Syndicat de Villetrun) et le rendement maximal à 98% (Fontaine-les-Coteaux). La majorité des rendements se situant entre 70 et 90%. Par rapport à 2021, on peut observer que le rendement moyen a légèrement baissé (78,4%) mais que la valeur médiane a augmenté (79.1% en 2022, 76.7% en 2021). Ces chiffres indiquent une augmentation globale du rendement des réseaux des unités de distribution, hélas invisibilisée par quelques valeurs extrêmes.

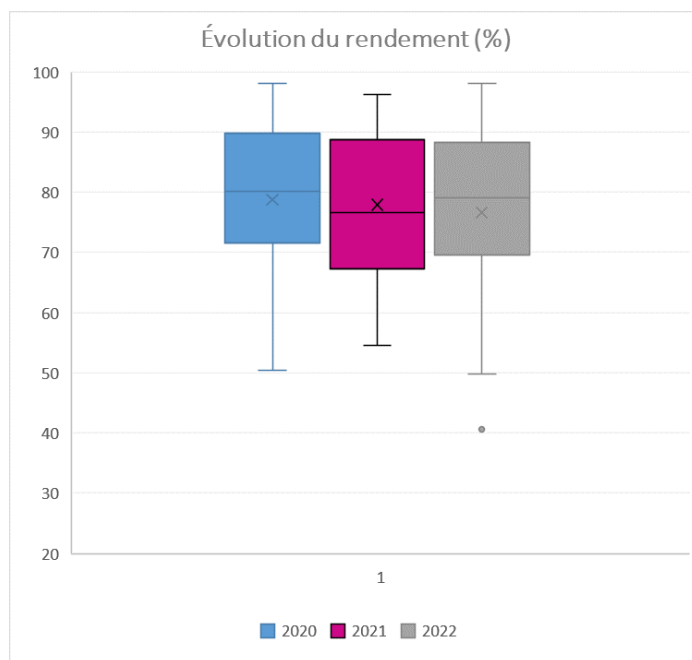


Fig. 14. Rendements du réseau de distribution

Les indices linéaires de pertes en réseau nous renseignent aussi sur les fuites le long des canalisations. Cette valeur indique les volumes perdus tous les jours le long de chaque kilomètre de réseau (fig. 15). Si la moyenne s'établit à 1.4 m³ par jour et par kilomètre de réseau (équivalent à 2021), des disparités fortes existent entre les anciennes structures. Ainsi le réseau de Fontaine-les-Coteaux ne perd "que" 30 litres d'eau par jour et par kilomètre alors que le réseau de l'ex-Syndicat de Villetrun laisse échapper 5,66 m³ tous les kilomètres chaque jour. Un programme de renouvellement ambitieux a été entamé en 2022 et s'est poursuivi au début de l'année 2023. Les analyses des consommations révèlent déjà une diminution marquée de ces pertes.

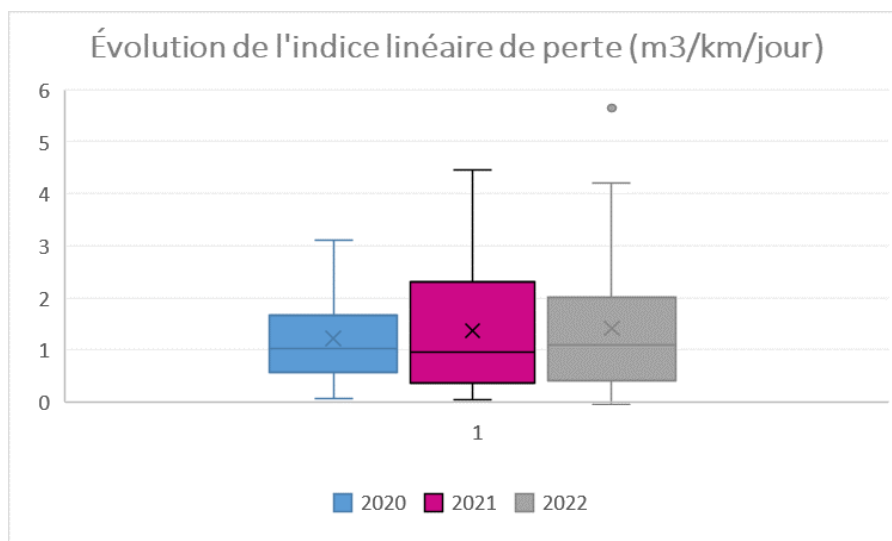


Fig. 15. Répartition des indices linéaire de pertes en réseau

Incidents sur le réseau

Au total, sur les 158 opérations de réparations de fuites qui ont été menées à bien, 22 l'ont été par les agents de la DCE et 136 par les délégataires ou les prestataires.

Entité	Nombre de réparations de fuites
(ex Syndicat) Couture sur Loir	20
(ex Syndicat) Crucheray	4
(ex Syndicat) Danzé	11
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	4
(ex Syndicat) des Hayes	5
(ex Syndicat) du Gondré	20
(ex Syndicat) du Plessis	3
(ex Syndicat) Montoire	18
(ex Syndicat) Naveil	4
(ex Syndicat) Prunay	7
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	0
(ex Syndicat) Trôo	6
(ex Syndicat) Villetrun	7
Bonneveau	0
Cellé	0
Épuisay	3
Fontaine-les-Coteaux	0
Fortan	4
Saint-Arnoult	0
Saint-Firmin-des-Prés	0
Saint-Martin-des-Bois	1
Savigny-sur-Braye	13
Thorée-la-Rochette	0
Vend'Ô	27
Villiers-sur-Loir	1

Renouvellement et création de réseau AEP

Le renouvellement estimé du réseau est de 0.6% (9813 m). Ce taux est en forte augmentation et devrait continuer à augmenter les années suivantes.

Nature des travaux	Descriptif	Commune	Montants HT	Linéaires (en ml)	Année
Renouvellement	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable sujets au relargage de CVM	Crucheray, Nourray, Lancé	628 903	6 806	2021/2022
Renouvellement	Dévoisement conduite AEP	Azé	169 774	855	2022
Renouvellement	renouvellement	naveil	9 140		2022

	équipement				
Renouvellement	Renouvellement de canalisation en fonte	Fortan	74152	380	2022
Renouvellement	Dévoisement conduite AEP	Villavard	34489	140	2022
Renouvellement	Renouvellement de canalisation	Villedieu le Château	162688	612	2022
Renouvellement	Renouvellement et Dévoisement d'une canalisation en fonte	Savigny-sur-Braye	34104	60	2022
Renouvellement	Renouvellement de canalisation	Vallée-de-Ronsard	152743	960	2022

La tarification

Le prix tout compris du service au m³ d'eau (abonnement, consommation, taxes, redevances) pour une consommation de 120 m³ varie de 1.51 € TTC (ex syndicat de Prunay) à 3.99 € TTC (ex syndicat de Saint-Gourgon) (fig. 17 et 18). Le tarif médian, sans prendre en compte le nombre d'habitants par entité, est de 2.19 € TTC (contre 2.18€ en 2021) et la majorité des tarifs est comprise entre 1.97 et 2.72 € TTC. À l'exception de l'ex-syndicat de Saint-Gourgon, les disparités entre anciennes structures se résorbent d'année en année.

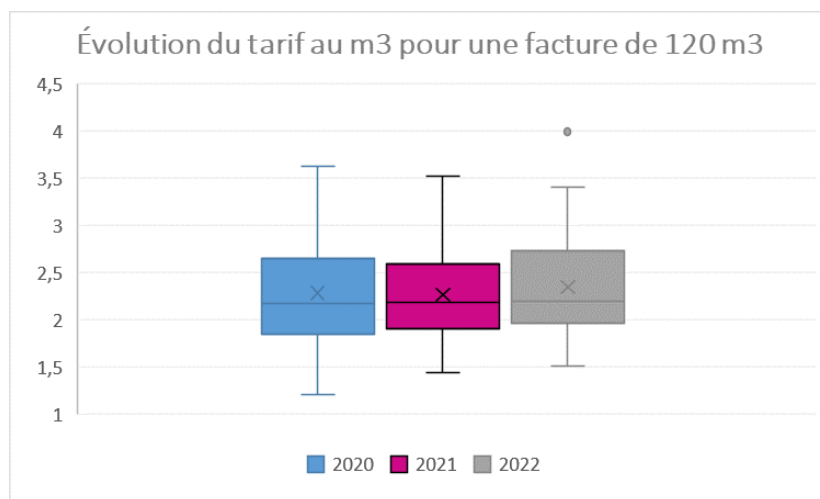


Fig. 17. Variation du prix du service eau potable au m³ sur le territoire de la CATV

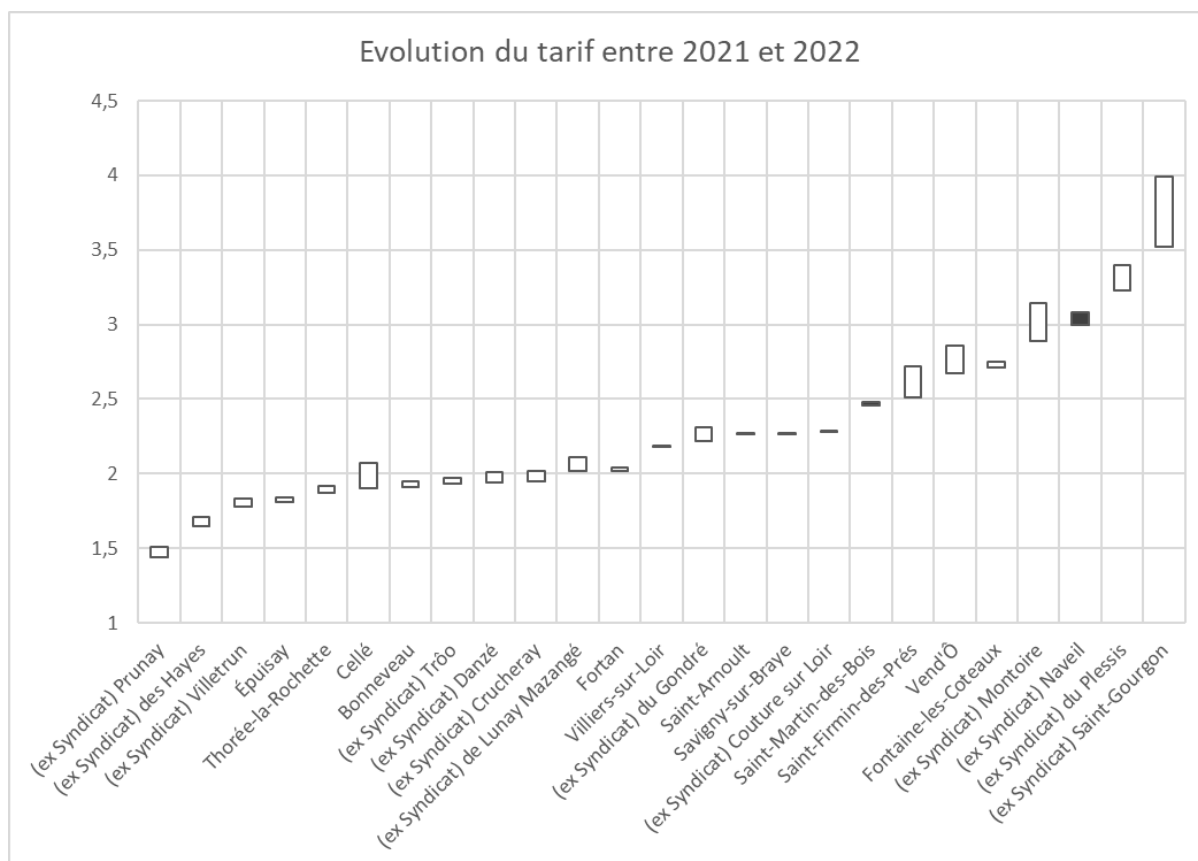


Fig. 18. Évolution TTC du service eau potable au m³ en euros pour une facture de 120 m³. Les augmentations sont en blanc et les diminutions en noir

Indicateurs techniques liés à l'eau potable

Indicateurs patrimoniaux

Caractéristiques techniques : Patrimoine				
Entité	VP.077 Linéaire de réseau hors branchements km	Nombre de réservoirs / châteaux d'eau	Nombre de stations de pompage / relevage	Nombre d'installations de production : traitement
(ex Syndicat) Couture sur Loir	102,6	1	1	1
(ex Syndicat) Crucheray	54,9	1	1	1
(ex Syndicat) Danzé	112,6	1	1	1
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	91,2	1	1	0
(ex Syndicat) des Hayes	79,8	1	1	1
(ex Syndicat) du Gondré	75,7	1	1	1
(ex Syndicat) du Plessis	48,5	1	1	1
(ex Syndicat) Montoire	78,4	2	2	2
(ex Syndicat) Naveil	70,5	5	1	1
(ex Syndicat) Prunay	121,1	1	1	1
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	40,8	1	1	0
(ex Syndicat) Trôo	63,1	5	6	2
(ex Syndicat) Villetrun	42,2	1	1	1
Bonneveau	20,5	1	3	0
Cellé	17,4	0	0	0
Épuisay	37,2	1	1	1
Fontaine-les-Coteaux	32,8	1	1	0
Fortan	11,2	0	0	0
Saint-Arnoult	20,5	1	1	0
Saint-Firmin-des-Prés	19,5	0	0	0
Saint-Martin-des-Bois	53,8	1	1	1
Savigny-sur-Braye	112,0	0	0	0
Thorée-la-Rochette	24,3	2	2	0
Vend'Ô	205,8	1	1	1
Villiers-sur-Loir	23,0	1	1	1

Indicateurs de service

Caractéristiques techniques : clientèles					
Entité	Nombre de branchements eau potable	VP.232 Volumes consommés comptabilisés m ³	VP.063 Volume comptabilisé domestique m ³	VP.201 Volume comptabilisé non domestique m ³	VP.056 Nombre d'abonnés ab
(ex Syndicat) Couture sur Loir	1198	88928	88928		1060
(ex Syndicat) Crucheray	548	48073	48073		522
(ex Syndicat) Danzé	1151	117655	117655		1053
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	1210	113479	113479		1170
(ex Syndicat) des Hayes	531	64630	64630		513
(ex Syndicat) du Gondré	933	67682	67682		833
(ex Syndicat) du Plessis	856	70804	70804		805
(ex Syndicat) Montoire	2770	226076	226076		2589
(ex Syndicat) Naveil	1870	175254	175254		1864
(ex Syndicat) Prunay	995	85683	85683		996
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	273	19168	19168		256
(ex Syndicat) Trôo	8689	58336	58336		933
(ex Syndicat) Villetrun	938	56472	56472		665
Bonneveau	677	24353	24353		370
Cellé	363	21909	21909		156
Épuisay	189	53295	53295		406
Fontaine-les-Coteaux	452	18815	18815		212
Fortan	264	20953	20953		160
Saint-Arnoult	168	15101	15101		278
Saint-Firmin-des-Prés	284	0			382
Saint-Martin-des-Bois	421	34222	34222		382
Savigny-sur-Braye	395	110184	110184		1276
Thorée-la-Rochette	1221	42015	42015		602
Vend'Ô	617	1197172	1197172		8537
Villiers-sur-Loir	687	59009	59009		693

Indicateurs de performance : qualité de l'eau et connaissance du réseau

Indicateurs de performance : exploitation							
Entité	P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologie %	VP.126 Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	VP.127 Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	P102.1 Taux de conformité des prélèvements paramètres physico-chimiques %	VP.128 Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	VP.129 Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable unité
(ex Syndicat) Couture sur Loir	100	11	0	100	11	0	95
(ex Syndicat) Crucheray	100	9	0	100	9	0	90
(ex Syndicat) Danzé	100	13	0	100	13	0	105
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	93	14	1	100	14	0	110
(ex Syndicat) des Hayes	100	12	0	100	12	0	105
(ex Syndicat) du Gondré	100	13	0	100	13	0	110
(ex Syndicat) du Plessis	100	14	0	100	14	0	100
(ex Syndicat) Montoire	100	16	0	100	16	0	110
(ex Syndicat) Naveil	100	16	0	100	16	0	120
(ex Syndicat) Prunay	100	10	0	100	10	0	90
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	86	7	1	100	7	0	90
(ex Syndicat) Trôo	100	9	0	100	9	0	95
(ex Syndicat) Villetrun	100	10	0	100	10	0	85
Bonneveau	100	2	0	100	2	0	95
Cellé	100	6	0	100	6	0	84
Épuisay	100	9	0	100	9	0	109
Fontaine-les-Coteaux	100	3	0	100	3	0	90
Fortan	100	6	0	100	6	0	82
Saint-Arnoult	100	2	0	100	2	0	95
Saint-Firmin-des-Prés	100	9	0	100	9	0	105
Saint-Martin-des-Bois	100	9	0	100	9	0	94
Savigny-sur-Braye	100	13	0	100	13	0	100
Thorée-la-Rochette	100	9	0	100	9	0	108
Vend'Ô	100	53	0	100	53	0	120
Villiers-sur-Loir	100	10	0	100	10	0	83

Indicateurs de fonctionnement du réseau : volumes produits, vendus, achetés et consommés

Indicateurs Technique Réseau								
Entité	VP.077 Linéaire de réseau hors branchem ents km	VP.059 Volume produit m ³	VP.060 Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) m ³	VP.061 Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) m ³	VP.063 Volume comptab ilisé domesti que m ³	VP.201 Volume comptabil isé non domesti que m ³	VP.220 Volume de service m ³	VP.221 Volume consomm é sans comptag e m ³
(ex Syndicat) Couture sur Loir	102,6	134048		29	88928		3473	948
(ex Syndicat) Crucheray	54,9	61397	2317		48073		1228	355
(ex Syndicat) Danzé	112,6	152570	7580	2169	117655		1570	518
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	91,2	220455	8	272	113479		69	2284
(ex Syndicat) des Hayes	79,8	130194	1012	48049	64630		274	19
(ex Syndicat) du Gondré	75,7	107522		4082	67682		4990	378
(ex Syndicat) du Plessis	48,5	76782			70804		248	273
(ex Syndicat) Montoire	78,4	259475	1847		226076		880	602
(ex Syndicat) Naveil	70,5	282254	6011	3972	175254		1000	
(ex Syndicat) Prunay	121,1	166190		60027	85683		790	630
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	40,8	19113	1889		19168		418	112
(ex Syndicat) Trôo	63,1	140970	550	39640	58336		705	406
(ex Syndicat) Villetrun	42,2	147017		2427	56472		500	400
Bonneveau	20,5	0	38886		24353		150	50
Cellé	17,4	45820		19839	21909		345	56
Épuisay	37,2	59502			53295		325	238
Fontaine-les-Coteaux	32,8	0	19771	440	18815		50	98
Fortan	11,2	25862	50	0	20953		250	
Saint-Arnoult	20,5	0	18394		15101		20	105
Saint-Firmin-des-Prés	19,5	0					226	161
Saint-Martin-des-Bois	53,8	0	47481	508	34222		450	126
Savigny-sur-Braye	112,0	224185	0	0	110184		1450	
Thorée-la-Rochette	24,3	58180	2939		42015		600	
Vend'Ô	205,8	1384523	1	3190	1197172		6636	2572
Villiers-sur-Loir	23,0	74520	4175	3270	59009		865	

Indicateurs de fonctionnement du réseau : rendements et pertes

Indicateurs réseau : rendements et pertes					
Entité	P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable unité	P104.3 Rendement du réseau de distribution %	P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés m ³ /km/j	P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau m ³ /km/j	P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable %
(ex Syndicat) Couture sur Loir	95	69,66	1,20	1,09	0,30
(ex Syndicat) Crucheray	90	77,94	0,78	0,70	2,48
(ex Syndicat) Danzé	105	76,12	0,98	0,93	0,15
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	110	52,66	3,21	3,14	0,09
(ex Syndicat) des Hayes	105	86,10	0,64	0,63	1,58
(ex Syndicat) du Gondré	110	71,74	1,29	1,10	0,10
(ex Syndicat) du Plessis	100	92,89	0,34	0,31	0,32
(ex Syndicat) Montoire	110	87,08	1,23	1,18	0,27
(ex Syndicat) Naveil	120	62,52	4,24	4,20	0,35
(ex Syndicat) Prunay	90	88,53	0,46	0,43	0,00
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	90	93,79	0,12	0,09	0,00
(ex Syndicat) Trôo	95	70,02	1,89	1,84	0,00
(ex Syndicat) Villetrun	85	40,67	5,72	5,66	0,47
Bonneveau	95	63,14	1,94	1,92	0,00
Cellé	84	91,99	0,64	0,58	0,00
Épuisay	109	90,51	0,46	0,42	0,00
Fontaine-les-Coteaux	90	98,14	0,04	0,03	0,00
Fortan	82	81,83	1,21	1,15	0,68
Saint-Arnoult	95	82,78	0,44	0,42	0,00
Saint-Firmin-des-Prés	105		0,00	-0,05	0,00
Saint-Martin-des-Bois	94	74,36	0,65	0,62	0,00
Savigny-sur-Braye	100	49,80	2,79	2,75	0,92
Thorée-la-Rochette	108	69,72	2,15	2,09	0,00
Vend'Ô	120	87,36	2,45	2,33	0,30
Villiers-sur-Loir	83	80,24	1,96	1,85	1,41

Nombre d'habitants desservis, prix TTC du service et qualité de la relation client

Indicateurs abonnés						
Entité	D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis hab	D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ €/m ³	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service jours ouvrables	P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées nb/1000ab	P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés %	P155.1 Taux de réclamations nb/1000ab
(ex Syndicat) Couture sur Loir	1703	2,29	1,00	18,87	93,75	7,55
(ex Syndicat) Crucheray	1060	2,02	1,00	7,66	100,00	11,49
(ex Syndicat) Danzé	2130	2,01	1,00	10,45	86,67	17,09
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	2279	2,11	2,00	3,42	95,71	0,00
(ex Syndicat) des Hayes	771	1,71	2,00	9,75	100,00	0,00
(ex Syndicat) du Gondré	1497	2,31	1,00	24,01	87,50	6,00
(ex Syndicat) du Plessis	1680	3,40	1,00	3,73	92,31	12,42
(ex Syndicat) Montoire	4554	3,14	1,00	6,95	98,63	9,66
(ex Syndicat) Naveil	3915	3,00	1,00	2,15		2,15
(ex Syndicat) Prunay	1736	1,51	1,00	7,03		0,00
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	445	3,99	1,00	0,00	100,00	3,91
(ex Syndicat) Trôo	1105	1,97	1,00	6,43		0,00
(ex Syndicat) Villetrun	1409	1,83	1,00	10,53		3,01
Bonneveau	502	1,95	1,00	0,00		0,00
Cellé	249	2,07	1,00	0,00	100,00	19,23
Épuisay	870	1,84	1,00	7,39	100,00	14,78
Fontaine-les-Coteaux	389	2,75	1,00	0,00	100,00	14,15
Fortan	277	2,04	1,00	25,00		0,00
Saint-Arnoult	364	2,27	1,00	0,00		0,00
Saint-Firmin-des-Prés	846	2,72	1,00	0,00		13,09
Saint-Martin-des-Bois	640	2,46	1,00	2,62		2,62
Savigny-sur-Braye	2093	2,27	1,00	10,19		3,13
Thorée-la-Rochette	904	1,92	3,00	0,00		0,00
Vend'Ô	20880	2,86	2,00	3,16	89,81	6,33
Villiers-sur-Loir	1225	2,19	1,00	1,44		2,89

Indicateurs financiers liés à l'eau potable

Gestion financière

Entité	P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité €/m ³	P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité an	P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente %
(ex Syndicat) Couture sur Loir		0,49	1,61
(ex Syndicat) Crucheray	0,0027	0,49	1,37
(ex Syndicat) Danzé	0,0005	0,49	5,50
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	0,0019	0,49	0,97
(ex Syndicat) des Hayes	0,00	0,49	
(ex Syndicat) du Gondré		0,49	2,42
(ex Syndicat) du Plessis		0,49	2,40
(ex Syndicat) Montoire	0,0012	0,49	2,82
(ex Syndicat) Naveil		0,49	5,92%
(ex Syndicat) Prunay		0,49	22,73%
(ex Syndicat) Saint-Gourgon		0,49	1,16
(ex Syndicat) Trôo		0,49	7,37%
(ex Syndicat) Villetrun		0,49	5,42%
Bonneveau		0,49	32,19%
Cellé		0,49	1,12
Épuisay		0,49	3,17
Fontaine-les-Coteaux		0,49	2,83
Fortan		0,49	#DIV/0!
Saint-Arnoult		0,49	5,85%
Saint-Firmin-des-Prés	0,01	0,49	
Saint-Martin-des-Bois		0,49	#DIV/0!
Savigny-sur-Braye		0,49	#DIV/0!
Thorée-la-Rochette		0,49	11,22%
Vend'Ô	0,0013	0,49	1,48
Villiers-sur-Loir		0,49	3,24%

Tarification de l'eau potable

Tarification de l'eau potable										
Entité	D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ €/m ³	VP.177 Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégué € HT pour 120 m ³	VP.178 Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités € HT pour 120 m ³	VP.179 Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année N+1 € pour 120 m ³	VP.190 Montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégué sur la facture au 1er janvier de l'année N+1 € HT/an	VP.191 Montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1 € HT/an	VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture %	VP.215 Agences de l'eau (protection de la ressource) €HTVA/m ³	VP.216 Agences de l'eau (redevance pollution) €HTVA/ m ³	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux) € HT
(ex Syndicat) Couture sur Loir	2,29	136,22	79,96	58,73	31,82	22,36	5,50	0,07	0,30	204422
(ex Syndicat) Crucheray	2,02	106,15	89,53	46,46	37,39	28,33	5,50	0,05	0,23	95714
(ex Syndicat) Danzé	2,01	110,17	76,25	54,94	40,57	24,65	5,50	0,05	0,30	211360
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	2,11	140,12	64,41	49,23	41,72	21,21	5,50		0,30	186731
(ex Syndicat) des Hayes	1,71	96,32	57,27	52,12	28,28	22,47	5,50	0,05	0,30	
(ex Syndicat) du Gondré	2,31	147,10	72,20	58,27	85,78	13,40	5,50	0,07	0,30	158784
(ex Syndicat) du Plessis	3,40	236,90	108,77	62,69	90,98	27,17	5,50	0,05	0,30	
(ex Syndicat) Montoire	3,14	270,82	44,15	61,25	65,38	6,95	5,50	0,05	0,30	
(ex Syndicat) Naveil	3,00	0,00	295,58	64,36	0,00	65,18	5,50	0,08	0,30	
(ex Syndicat) Prunay	1,51	0,00	135,56	45,44	0,00	45,56	5,50		0,30	
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	3,99	273,13	148,25	57,36	117,25	25,85	5,50	0,04	0,23	
(ex Syndicat) Trôo	1,97	0,00	188,23	48,33	0,00	56,23	5,50		0,30	
(ex Syndicat) Villemur	1,83	0,00	171,69	47,42	0,00	48,09	5,50		0,30	
Bonneveau	1,95	0,00	185,71	48,19	0,00	54,91	5,50		0,30	
Cellé	2,07	146,36	50,23	51,96	23,34	31,03	5,50	0,03	0,30	
Épuisay	1,84	99,91	67,10	53,24	36,47	16,70	5,50	0,05	0,30	
Fontaine-les-Cot eaux	2,75	174,42	99,67	56,22	63,78	36,07	5,50	0,03	0,30	
Fortan	2,04	0,00	196,09	48,76	0,00	67,69	5,50		0,30	
Saint-Arnoult	2,27	0,00	222,41	50,21	0,00	74,81	5,50		0,30	
Saint-Firmin-des- Prés	2,72	244,63	24,00	58,32	79,53	0,00	5,50	0,04	0,30	
Saint-Martin-des- Bois	2,46	0,00	244,13	51,41	0,00	74,93	5,50		0,30	
Savigny-sur-Bray e	2,27	0,00	222,37	50,21	0,00	78,37	5,50		0,30	
Thorée-la-Rochet te	1,92	0,00	182,40	48,01	0,00	49,20	5,50		0,30	
Vend'Ô	2,86	244,63	39,60	59,18	79,53	0,00	5,50	0,04	0,30	2802106

Villiers-sur-Loir	2,19	0,00	212,62	49,67	0,00	61,42	5,50		0,30	
-------------------	------	------	--------	-------	------	-------	------	--	------	--

Comptes annuels du service

Report de l'année N-1 : Exploitation 4 492 917,5 € ; Investissement - 646 496,72 €

Réalisation 2022 : Eau Potable				
Dépenses d'exploitation	Montant (€)	Recettes d'exploitation	Montant (€)	
Charges à caractère général	601 989,77	Vente de produits et prestations	1 940 979,47	
Charges de personnel, frais assimilés	643 627,00	Autres produits de gestion courante	1 816,23	
Atténuation de produits	56 120,00	Subventions d'exploitation	1 541,00	
Autres charges de gestion courante	13 049,80	Produits exceptionnels	107 821,79	
Charges financières	46 992,39	Transfert entre sections	323 769,10	
Charges exceptionnelles	71 410,08			
Transfert entre sections	2 185 755,90			Solde d'exécution
Total	3 695 525.80	Total	2 548 727.56	-1 146 798.24
Dépenses d'investissement	Montant (€)	Recettes d'investissement	Montant (€)	
Immobilisations incorporelles (logiciels, recherche, etc.)	3 722,79	Subventions d'investissement	213 783,26	
Immobilisations corporelles (matériel, pompes, etc.)	1 332 879,49	Réserves	785 267,67	
Immobilisation en cours (non terminé en 2022)	16 875,00	Autres immobilisations financières	44.66	
Subventions	1 186,01	Transfert entre sections	2 185 755,90	
Emprunts et dettes assimilées	184 545,23			
Transfert entre sections	323 769,10			solde d'exécution
Total	1 862 977.62	Total	3 184 851.49	1 321 873.87

Encours de la dette

encours de dette au 31/12/2022	1 628 171,23 €
épargne brute	3 346 119,26 €
durée d'extinction de la dette	0,49 ans

Indicateurs CCSPL liés à l'eau potable

Données CCSPL									
Entité	VP.268 Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1 € TTC	VP.185 Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N € TTC	VP.003 Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur unité	VP.152 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité unité	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	VP.020 Nombre d'interruptions de service non programmées unité	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés
(ex Syndicat) Couture sur Loir			8,00		oui	20,00			
(ex Syndicat) Crucheray			6,00		oui	4,00			
(ex Syndicat) Danzé			18,00		oui	11,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	2381,30		0,00		oui	4,00			
(ex Syndicat) des Hayes			0,00		oui	5,00			
(ex Syndicat) du Gondré			5,00		oui	20,00			
(ex Syndicat) du Plessis			10,00		oui	3,00	0,20	0,00	0,00
(ex Syndicat) Montoire			25,00		oui	18,00	0.2	0,00	0.2
(ex Syndicat) Naveil	10535,00	178106,00		4,00	non	4,00			
(ex Syndicat) Prunay	410,00	1804,00		0,00	non	7,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) Saint-Gourgon			1,00		oui	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) Trôo	9077,00	123113,00		0,00	non	6,00	0,00	0,00	0,00
(ex Syndicat) Villetrun	3339,00	61660,00		2,00	non	7,00			
Bonneveau	956,00	2970,00		0,00	non	0,00			
Cellé			3,00		oui	0,00			
Épuisay			6,00		oui	3,00			
Fontaine-les-Coteaux			3,00		oui	0,00			
Fortan				0,00	non	4,00			

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2022

Saint-Arnoult	1702,00	29098,00		0,00	non	0,00			
Saint-Firmin-des-Prés			5,00		oui	0,00			
Saint-Martin-des-Bois				1,00	non	1,00	0,00	0,00	1,00
Savigny-sur-Braye				4,00	non	13,00			
Thorée-la-Rochette	4867,00	43381,00			non	0,00			
Vend'Ô			54,00		oui	27,00			
Villiers-sur-Loir	4202,00	129495,00		2,00	non	1,00			

L'assainissement collectif

Les stations de traitement des eaux usées

Localisation des stations

Les eaux usées du territoire vendômois sont acheminés pour être traités dans 49 stations d'épurations. La plus importante est la station "Vendôme / Avenue de Ronsard", dont la capacité est de 37 500 équivalent-habitants (EQH). Les 48 autres stations ont une capacité de traitement plus modeste, de 50 à 9 400 EQH (fig. 19 et annexe 5).

Au total, le système a une capacité globale de 77 555 habitants ce qui semble amplement suffisant pour une population raccordée de l'ordre de 46 000 personnes. Bien évidemment, ce résultat est à nuancer car les réseaux d'assainissement ne sont pas interconnectés et certains collectent des eaux pluviales. La majorité des stations sont des lagunages (22) et des systèmes de phyto-épuration (12).

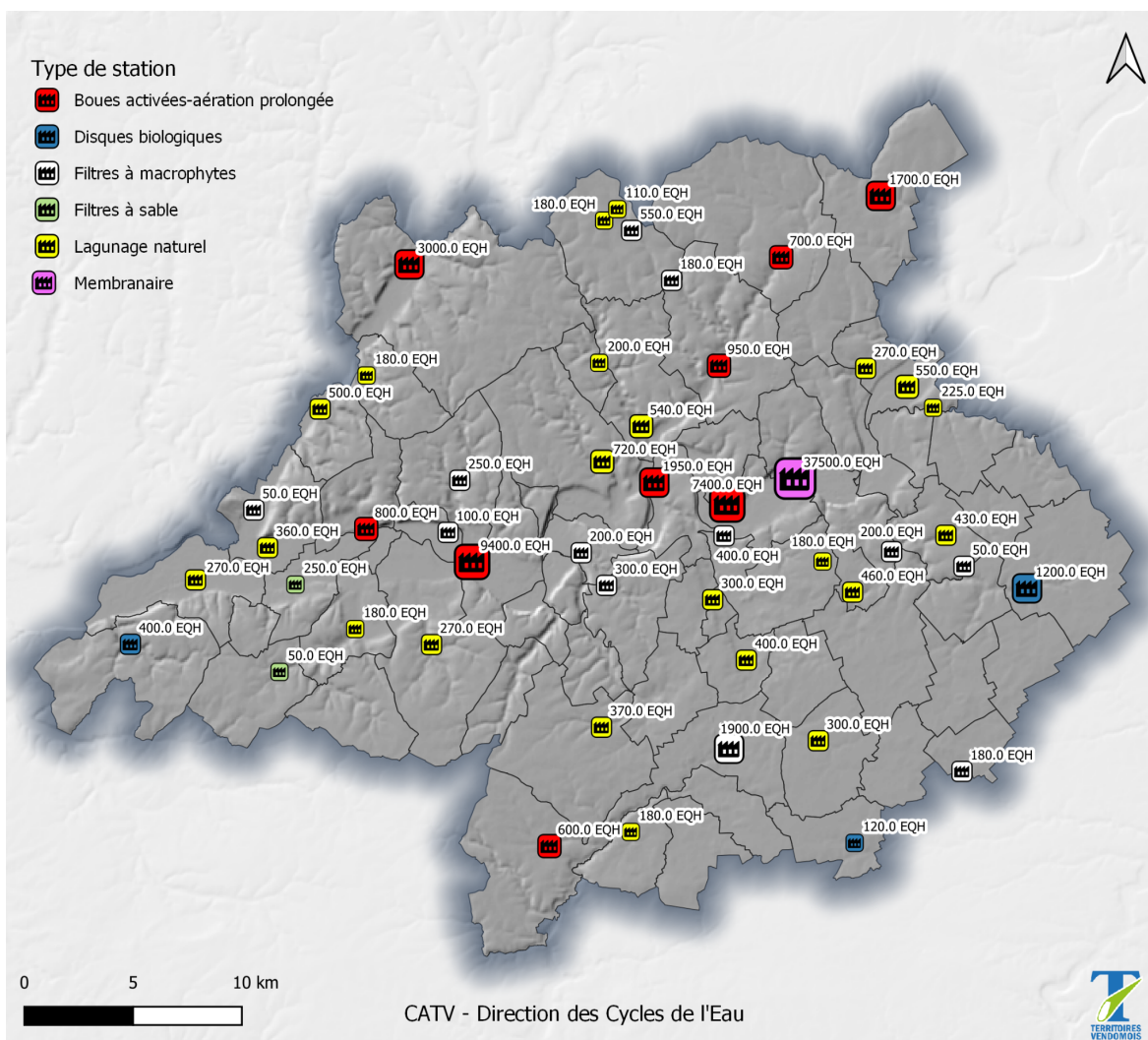


Fig. 19. Répartition des stations d'épuration sur le territoire de la CATV et type de traitement

Type de station	Nombre
Lagunage naturel	22
Filtres à macrophytes	12
Boues activées-aération prolongée	9
Disques biologiques	3
Filtres à sable	2
Membranaire	1
Total général	49

Conformité des rejets

Les bilans d'auto-surveillance montrent des rejets globalement conformes avec deux ouvrages présentant des non-conformités pour le paramètre phosphore. Des améliorations, en particulier d'exploitation, sont à l'étude pour ces deux stations d'épurations.

Station d'origine	Capacité (EH)	Code SANDRE de la station d'origine	Type	VP.210 Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance réglementaire conformes	VP.211 Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance réglementaire	note de non conformité
Artins (Fossé de la fontaine des Pierres)	250	0441004S0001	Filtre à sable	1	1	
Authon (Sur le site de l'ancienne)	600	0441007S0001	Boues activées	1	1	
Azé (L'Etang Communal)	950	0441010S0001	Boues activées	1	1	
Bonneveau (La Costière)	500	0441020S0001	Lagunage naturel	1	1	
Danzé (Les Fouchers)	700	0441073S0002	Boues activées	1	1	
Epuisay (Le Theuret)	550	0441078S0006	Filtre macrophytes	1	1	
Fontaine-les-Coteaux (La Proustière)	250	0441087S0001	Filtre macrophytes	1	1	
La Ville-aux-Clercs (Impasse fort Girard)	1700	0441275S0002	Boues activées	9	13	
Lunay (rte de Thoré)	720	0441120S0001	Lagunage naturel	0	1	Rejet MES
Mazangé (rte du Gué du Loir)	540	0441131S0001	Lagunage naturel	2	4	Équipement A2
Montoire-sur-le-Loir (La Touche)	9400	0441149S0002	Boues activées	11	13	Rendement DBO5/NGL et transmission données
Naveil (Prépatour)	7400	0441158S0003	Boues activées	12	12	
Saint-Amand-Longpré (La Mauvaise Vallée)	1900	0441199S0002	Filtre macrophytes	12	13	Forte concentration de NGL
Saint-Firmin-des-Prés	270	0441209S0002	Lagunage	1	1	

(Haie de champs)			naturel			
Saint-Firmin-des-Prés (Marché danse)	550	0441209S0001	Lagunage naturel	0	1	Équipement A2
Savigny-sur-Braye (Commune)	3500	0441238S0001	Boues activées	9	13	Absence de manuel et de certains dispositifs
Selommès (Les Prés de l'Arche)	1200	0441243S0002	Disques biologiques	1	1	
Sougé (IleCommune)	360	0441250S0001	Lagunage naturel	0	1	Rejet MES
Sougé (Les Aunaies)	50	0441250S0002	Filtre macrophytes	0	2	Rejet MES
Thoré-la-Rochette (rte du Camping)	1950	0441259S0002	Boues activées	1	12	Équipement A2 et fort taux de phosphore
Trôo (La Plaine)	800	0441265S0001	Boues activées	1	1	
Vendôme (UTEU)	37500	0441269S0012	Membranaire	52	52	
Villedieu-le-Château (Le Grouteau)	400	0441279S0001	Disques biologiques	0	1	Forte concentration de NGL et de phosphore
Villiersfaux	300	0441293S0001	Lagunage naturel	1	1	

Production et valorisation des boues

Station d'origine	D203 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Type de filière
Artins (Fossé de la fontaine des Pierres)	3	évacuation des boues du digesteur vers Naveil
Authon (Sur le site de l'ancienne)	4,3	déshydratation mobile vers compostage
Azé (L'Etang Communal)	6,9	compostage
Danzé (Les Fouchers)	3,876	compostage
Fortan (rte de Mazangé)	1,2	évacuation des prétraitements vers Naveil
Gombergean (Bourg)	3	Pas d'évacuation
Houssay (Les Caves Baudets)	2,3	curage 2 lits plantés de roseaux et compostage
Huisseau-en-Beauce (Le Petit Claireau)	7,1	évacuation des prétraitements vers Naveil
La Ville-aux-Clercs (Impasse fort Girard)	10,4	curage des lits plantés de

		roseaux et compostage
Lunay (rte de Thoré)	4,59	évacuation des prétraitements vers Naveil
Montoire-sur-le-Loir (La Touche)	72,8	chaulage et épandage
Naveil (Prépatour)	111,232	compostage
Savigny-sur-Braye (Commune)	11,465	déshydratation mobile vers compostage
Sougé (La Commune)	2,34	évacuation des prétraitements vers Naveil
Trôo (La Plaine)	3,4	compostage
Vendôme (UTEU)	392,599	compostage
Villedieu-le-Château (Le Grouteau)	5,4	évacuation des boues du digesteur vers Naveil

Le réseau de collecte

Les canalisations

Un important travail de récolement, toujours en cours, a débuté en 2020 suite à la prise de compétence eau et assainissement de la part de la CATV. Il a permis de mesurer 697 km de réseau (annexe 6). Cette longueur est amenée à être réévaluée l'année prochaine car nous ne disposons que d'estimations de longueurs de réseau dans certaines communes. Un grand programme de détection et de récolement des canalisations a été entamé en 2021 pour retrouver et cartographier finement ces éléments. Il s'est poursuivi en 2022 et sera terminé en 2023.

Le réseau d'eau usée est principalement composé de PVC et de fibrociment, alors que le réseau pluvial est plutôt constitué de béton. Il faut noter la part importante (25%) de canalisations dont on ne connaît pas le matériau. En effet, le suivi du réseau d'eau usé est souvent moins strict que le suivi du réseau d'eau potable et de nombreuses informations se sont perdues au fil des décennies.

Matériau	Longueur (km)	Répartition des matériaux
PVC	223,62	30%
Indéterminé	188,12	25%
Béton	166,25	22%
Amiante Ciment	117,62	16%

Fonte	40,84	5%
Polyethylene	13,98	2%
Autre	3,13	0%
Acier	0,58	0%
Polypropylène	0,25	0%

Répartition des matériaux

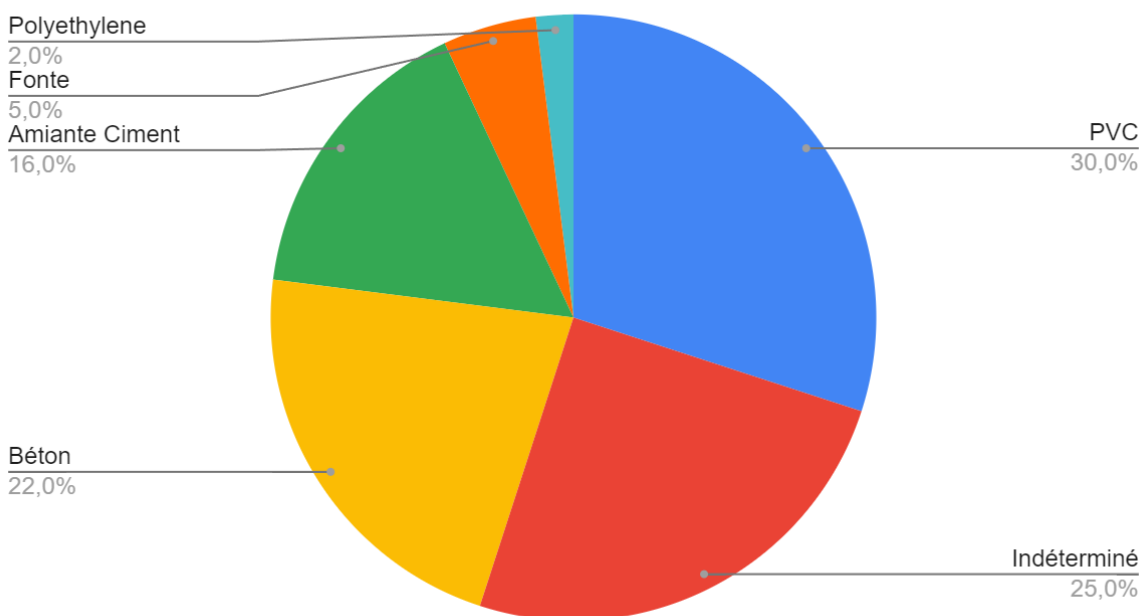


Fig. 20. Répartition des longueurs des canalisations en fonction des matériaux

Les diamètres et les périodes de pose des canalisations sont aussi méconnus (fig. 21 et 22). 12% des linéaires des canalisations n'ont pas de diamètre renseigné (contre 32% en 2020) et il est encore difficile de proposer une date de mise en place claire pour 70% des canalisations. Les nombreux schémas directeurs d'assainissement mis en place à partir de 2023 ainsi qu'une reprise fine de la documentation papier permettront d'avoir une vision plus nette des caractéristiques des réseaux.

Longueur (km) par rapport au diamètre

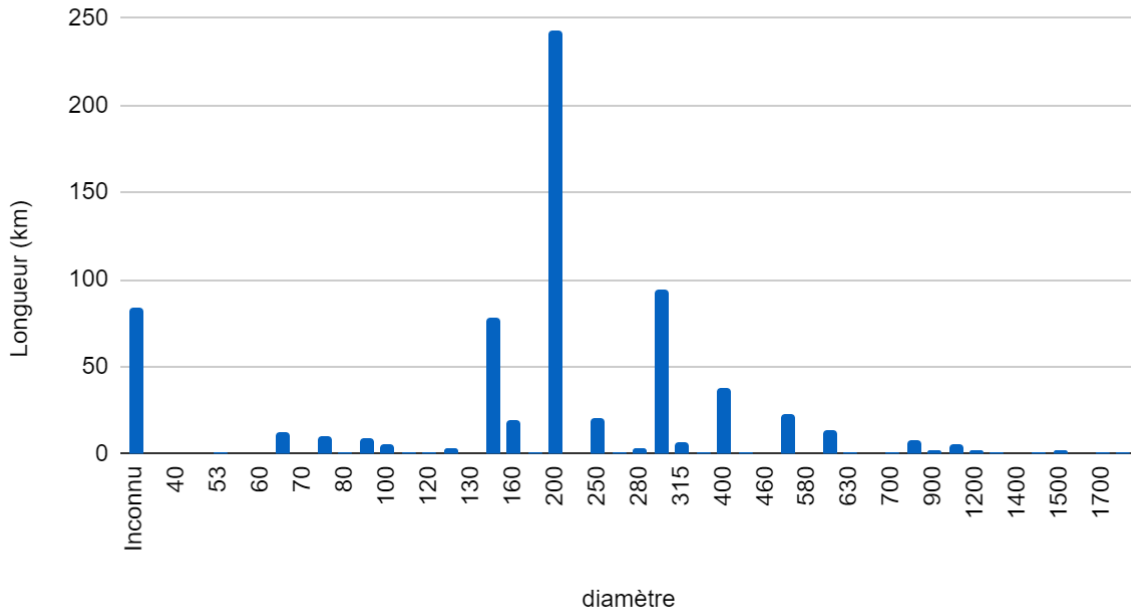


Fig. 21. Linéaire des canalisations en fonction de leur diamètre

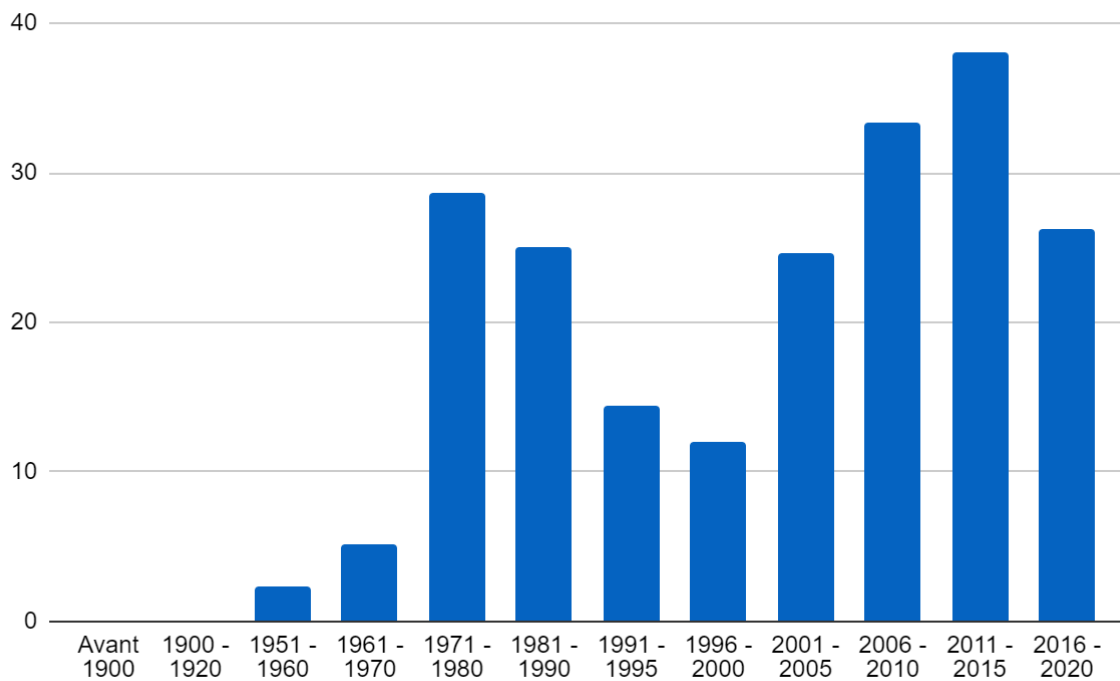


Fig. 22. Linéaire des réseaux en fonction de la période de pose (hors inconnu = 500 km)

Les ouvrages de relèvement / refoulement

Un poste de refoulement sert à élever les eaux, et les renvoyer sous pression, pour franchir un obstacle (rivière, relief), ou pour atteindre une station d'épuration éloignée. Il est recensé 202 ouvrages de ce type répartis sur les différentes communes (fig. 23).

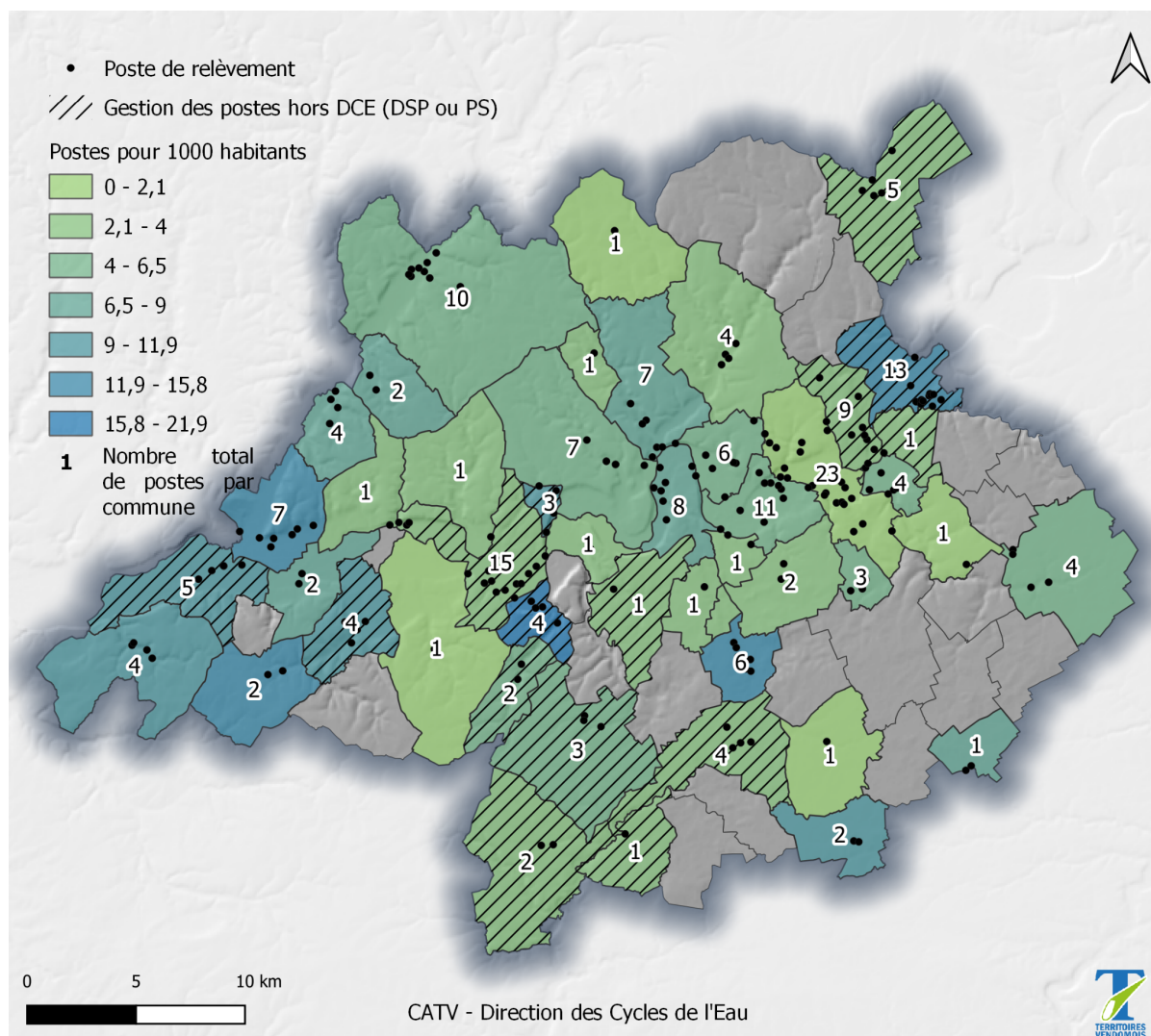


Fig. 23. Nombre de postes de relèvement en fonction de la commune

Le renouvellement et la création de réseau assainissement

Le renouvellement estimé du réseau est de 0.4% (2 950 m).

Nature des travaux	Objet	Type de réseau	Descriptif	Commune	Montants HT	Linéaires (en ml)
Mise en séparatif	Réseau	EU	Mise en séparatif	Saint-Ouen	700000	600
Mise en séparatif	Réseau	EU	Mise en séparatif	Saint Ouen	684 743	595

Renouvellement	réseau	EU	Renouvellement du refoulement	Selommes	306 026	1750
Renouvellement	PR	EU	réhabilitation d'ouvrages	Authon, bonneveau, Cellé, Couture, Huisseau, lancé, Lunay, Mazangé, Montrouveau, Nav, Savigny, Selommes, Sougé, Tourailles, Vendôme	200 334	
Renouvellement	STEP	EU	renouvellement équipement	Naveil	19 415	

La tarification

Le prix du service au m³ d'eau pour une consommation de 120 m³ varie de 0.93 € TTC (Montrouveau) à 3.74 € TTC (Gombergean) (fig. 24 et 25). Le tarif moyen est de 2.49 € TTC et la majorité des tarifs est comprise entre 1.99 € TTC et 2.93 € TTC. Ces disparités sont encore assez fortes, mais diminuent d'année en année.

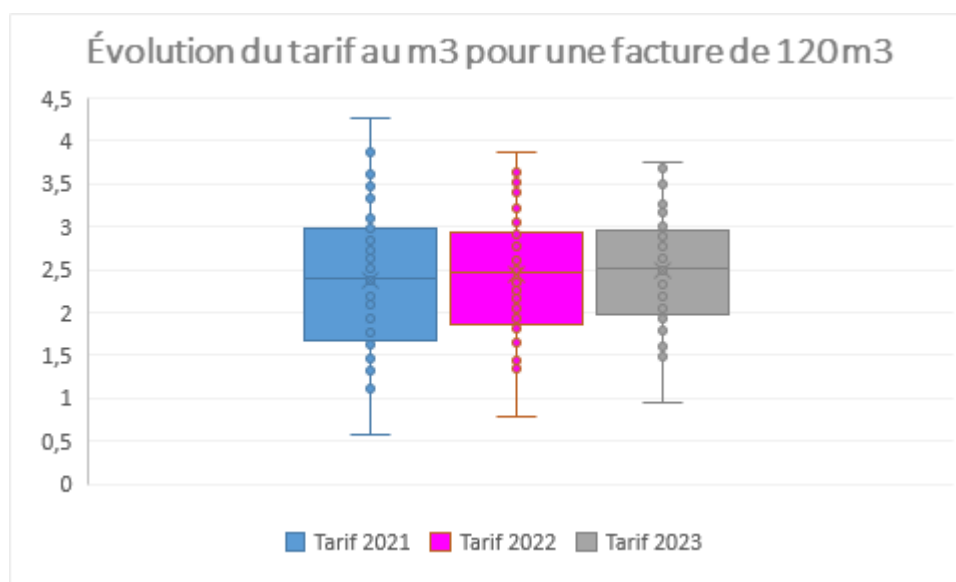


Fig. 24. Variation du prix du service assainissement au m³ sur le territoire de la CATV

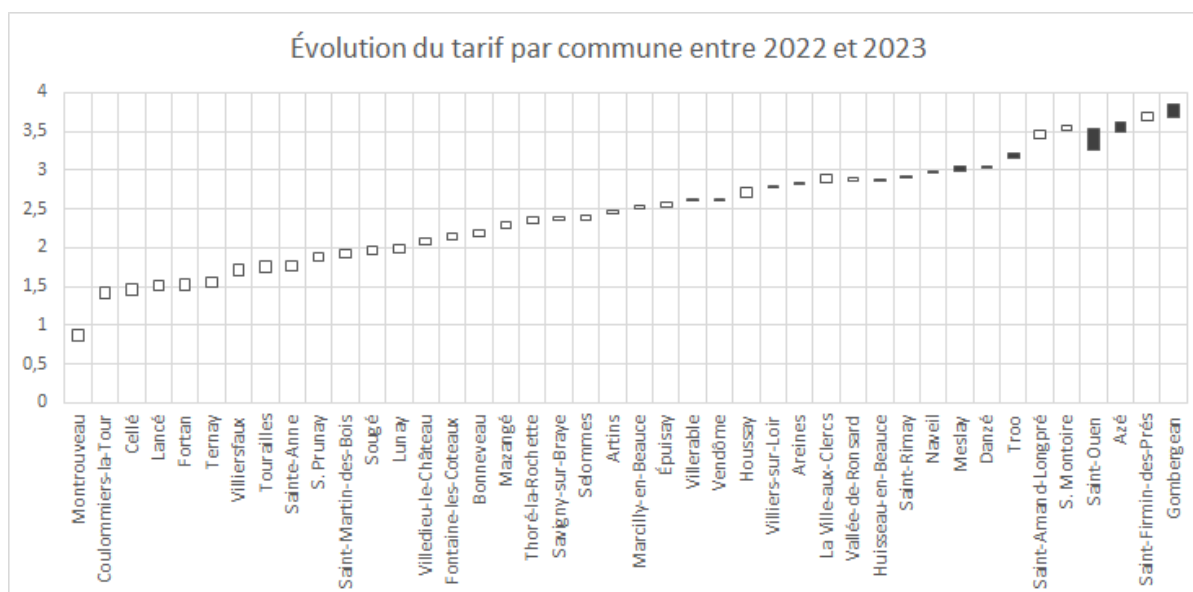


Fig. 25. Évolution TTC du service eau potable au m³ en euros pour une facture de 120 m³. Les augmentations sont en blanc et les diminutions en noir

Indicateurs techniques liés à l'assainissement collectif

Caractéristiques technique : clientèle

Indicateurs abonnés					
Entité	D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier 2023	P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P258.1 Taux de réclamations (pour 1000)
S. Montoire	4412,00	3,58	0,90	0,00	9,49
S. Prunay	1075,00	1,93	1,00	0,00	0,00
Areines	514,00	2,83	0,84	0,00	0,00
Artins	230,00	2,49	0,94	0,00	0,00
Azé	585,00	3,50	0,88	0,00	0,00
Bonneveau	458,00	2,23	0,96	0,00	0,00
Cellé	129,00	1,53	0,82	0,00	0,00
Coulommiers-la-Tour	559,00	1,50	1,04	0,00	0,00
Danzé	460,00	3,03	0,61	0,00	0,00
Épuisay	528,00	2,58	0,93	8,13	0,00
Fontaine-les-Coteaux	172,00	2,19	0,89	0,00	0,00
Fortan	183,00	1,59	0,91	0,00	11,63
Gombergean	162,00	3,68	0,94	0,00	0,00
Houssay	322,00	2,77	0,93	0,00	0,00
Huisseau-en-Beauce	383,00	2,88	0,99	0,00	0,00
La Ville-aux-Clercs	1028,00	2,95	0,93	0,00	11,88
Lancé	331,00	1,58	0,92	0,00	6,49

Lunay	714,00	2,04	0,94	0,00	0,00
Marcilly-en-Beauce	294,00	2,54	1,19	0,00	14,60
Mazangé	452,00	2,33	0,91	0,00	0,00
Meslay	280,00	2,99	0,93	0,00	0,00
Montrouveau	44,00	0,94	0,39	0,00	0,00
Naveil	2494,00	2,97	1,04	0,86	3,45
Saint-Amand-Longpré	1022,00	3,51	0,89	0,00	0,00
Saint-Firmin-des-Prés	762,00	3,74	1,01	0,00	19,07
Saint-Martin-des-Bois	277,00	1,98	0,96	0,00	0,00
Saint-Ouen	3148,00	3,26	0,95	0,00	5,77
Saint-Rimay	108,00	2,91	0,78	0,00	0,00
Sainte-Anne	337,00	1,84	1,01	0,00	0,00
Savigny-sur-Braye	1294,00	2,41	1,09	0,00	4,23
Selommes	731,00	2,43	0,95	0,00	0,00
Sougé	397,00	2,02	0,98	0,00	0,00
Ternay	305,00	1,62	0,91	0,00	0,00
Thoré-la-Rochette	845,00	2,39	0,95	0,00	0,00
Tourailles	128,00	1,82	0,91	0,00	0,00
Troo	431,00	3,16	0,99	0,00	0,00
Vallée-de-Ronsard	402,00	2,91	0,90	0,00	10,26
Vendôme	14603,00	2,63	1,00	1,03	1,03
Villedieu-le-Château	307,00	2,12	0,91	0,00	0,00
Villerable	483,00	2,63	1,06	0,00	0,00
Villiers-sur-Loir	1201,00	2,81	1,03	0,00	0,00
Villiersfaux	224,00	1,78	0,90	0,00	0,00

STEP

Indicateurs STEP et Boue								
Station d'origine	D203 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	P206.3 Boues évacuées selon des filières conformes	P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel. Station > 2000 eqH	VP. 176 Charge journalière en DBO5	Estimation de boues produites brutes en m3
Artins (Fossé de la fontaine des Pierres)	3,00	1,00	100,00	100	100,00	1,00	8,98	60
Authon (Sur le site de l'ancienne)	4,30	1,00	100,00	0	100,00	1,00	58,4	294
Azé (L'Etang Communal)	6,90	1,00	100,00	0	100,00	1,00	31,1	292
Bonneveau (La Costière)	0,00	1,00	100,00	100	100,00	1,00	5,08	108
Cellé (Les Bordes)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	3,53	nc

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2022

Coulommiers-la-Tour (L'Arche)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	12,6	nc
Coulommiers-la-Tour (Villejumard)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	0,064	nc
Danzé (Les Fouchers)	3,88	1,00	100,00	100	100,00	1,00	9,86	311
Epuisay (Le Tertre)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	3,58	nc
Epuisay (Le Theuret)	0,00	-	100,00	0	100,00	1,00	6,44	nc
Epuisay (Les Estelles)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	1,93	nc
Epuisay (Les rebrais)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	24,4	nc
Fontaine-les-Coteaux (La Proustière)	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	nc	nc
Fortan (rte de Mazangé)	1,20	1,00	100,00	100	100,00	#DIV/0!	4,15	34
Gombergean (Bourg)	3,00	1,00	100,00	100	100,00	#DIV/0!	4,07	27
Houssay (Les Caves Baudets)	2,30	1,00	100,00	100	100,00	#DIV/0!	7,28	nc
Huisseau-en-Beauce (Le Petit Claireau)	7,10	1,00	100,00	100	100,00	#DIV/0!	11,6	66
La Ville-aux-Clercs (Impasse fort Girard)	10,40	1,00	100,00	0	100,00	0,69	42,7	4 658
Lancé (Bourg)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	25,9	nc
Lunay (rte de Thoré)	4,59	1,00	100,00	100	0,00	0,00	16,7	10
Marcilly-en-Beauce (Bois Luché)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	14,1	nc
Mazangé (rte du Gué du Loir)	0,00	-	100,00	0	100,00	0,50	12,7	nc
Montoire-sur-le-Loir (La Touche)	72,80	1,00	100,00	100	0,00	0,85	185	2639
Montrouveau (Bourg)	0,00	-	100,00	100	100,00		0	nc
Naveil (Prépatour)	111,23	1,00	0,00	100	100,00	1,00	109	
Prunay-Cassereau (La Fontaine Grenier)	0,00	-	100,00	100	0,00	#DIV/0!	4,52	nc
Saint-Amand-Longpré (La Mauvaise Vallée)	0,00	-	100,00	100	100,00	0,92	34	2149
Sainte-Anne (La Petite Vacherie)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	14,6	nc
Saint-Firmin-des-Prés (Grapperie)	0,00	-	100,00	100	0,00	#DIV/0!	11,1	nc
Saint-Firmin-des-Prés (Haie de champs)	0,00	-	100,00	100	0,00	1,00	6,55	nc
Saint-Firmin-des-Prés (Marché danse)	0,00	-	100,00	0	100,00	0,00	5,7	nc
Saint-Martin-des-Bois (La Charpenterie)	0,00	-	100,00	100	0,00	#DIV/0!	5,21	nc
Saint-Quentin lès Trôo	0,00	-	100,00	100	100,00		0	nc
Saint-Rimay (Le Vernois)	0,00	0,00	100,00	100	100,00		4,64	nc
Savigny-sur-Braye (Commune)	11,47	1,00	100,00	0	100,00	0,69	103	29
Selommes (Les Prés de l'Arche)	0,00	-	100,00	0	100,00	1,00	22,8	nc
Sougé (IleCommune)	2,34	100,00	100,00	100	0,00	0,00	10,8	105
Sougé (Les Aunaies)	0,00	-	100,00	100	100,00	0,00	13,7	nc
Ternay (CD 80)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	8,42	nc

Thoré-la-Rochette (rte du Camping)	0,00	-	100,00	100	0,00	0,08	34,9	nc
Tourailles (rte de Lande le Gaulois)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	0	nc
Trôo (La Plaine)	3,40	1,00	100,00	0	100,00	1,00	18,6	
Vallée-de-Ronsard (Les Bagotines)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	7,89	nc
Vendôme (Bois la Barbe)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	4,37	nc
Vendôme (UTEU)	394,125	1,00	0,00	100	100,00	1,00	944	
Villechauve (La Nouette)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	6,48	nc
Villedieu-le-Château (Le Grouteau)	5,40	1,00	100,00	100	0,00	0,00	6,19	27
Villerable (Orgie)	0,00	-	100,00	100	100,00	#DIV/0!	0	nc
Villiersfaux	0,00	-	100,00	100	100,00	1,00	9,12	nc

Patrimoine

Patrimoine			
Entité	VP.077 Linéaire de réseau hors branchements	VP.199 Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	VP.200 Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)
S. Montoire	76,01	0	58,37
S. Prunay	14,83	2,83	12
Areines	7,04	0	7
Artins	5	0	4,5
Azé	7,39	0	3,6
Bonneveau	6,5	0,3	6,2
Cellé	2,58	0,4	1,4
Coulommiers-la-Tour	8,38	5,4	0,9
Danzé	8,21	3,4	4
Épuisay	9,82	2,6	4,6
Fontaine-les-Coteaux	2,22	0	2,4
Fortan	2,45	0,9	1,3
Gombergean	4,33	0	4,2
Houssay	5,85	0	5,5
Huisseau-en-Beauce	4,42	0,92	3,5
La Ville-aux-Clercs	11,19	0,85	10,34
Lancé	6,58	5,4	0,1
Lunay	8,72	1,42	7,3
Marcilly-en-Beauce	4,03	0	2,8
Mazangé	8,37	3,1	5,27
Meslay	2,67	0	2,67
Montrouveau	0,88	0	0,6
Naveil	25,4	0	25,4
Saint-Amand-Longpré	10,92	7,08	3,83
Saint-Firmin-des-Prés	19,09	0,62	13,18
Saint-Martin-des-Bois	4,7	0	3
Saint-Ouen	61,18	15,14	25,7
Saint-Rimay	1,59	0	1,59
Sainte-Anne	3,18	0	3,18

Savigny-sur-Braye	18,03	5,37	12,66
Selommes	12,56	5,43	7,13
Sougé	9,64	0	9,64
Ternay	4,54	3,94	0,6
Thoré-la-Rochette	14,14	10,67	3,47
Tourailles	2,17	0	1,6
Troo	10,41	0	10,41
Vallée-de-Ronsard	5,52	0	5,51
Vendôme	182,96	0,1	91,1
Villedieu-le-Château	4,3	0	4,3
Villerable	5,51	0	5,2
Villiers-sur-Loir	16,33	0	16,33
Villiersfaux	2,9	1,8	1,1

Données clientèle

Clientèle			
Entité	VP.068 Volume facturé	VP.056 Nombre d'abonnés	VP.124 Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif
S. Montoire	181 558	2 530	2 803
S. Prunay	34 040	500	500
Areines	25 014	277	330
Artins	15 998	110	117
Azé	24 423	272	310
Bonneveau	12 664	241	250
Cellé	3 840	60	73
Coulommiers-la-Tour	20 100	260	250
Danzé	14 843	214	350
Épuisay	24 873	246	265
Fontaine-les-Coteaux	4 940	80	90
Fortan	6 948	86	95
Gombergean	5 649	77	82
Houssay	9 782	155	166
Huisseau-en-Beauce	15 335	178	180
La Ville-aux-Clercs	46 509	505	544
Lancé	11 518	154	168
Lunay	25 910	332	352
Marcilly-en-Beauce	8 163	137	115
Mazangé	16 427	210	230
Meslay	9 614	136	146
Montrouveau	1 575	27	70
Naveil	94 714	1 160	1 119
Saint-Amand-Longpré	45 300	516	580
Saint-Firmin-des-Prés	31 887	367	364
Saint-Martin-des-Bois	7 525	129	135
Saint-Ouen	125 999	1 560	1 635
Saint-Rimay	3 188	50	64
Sainte-Anne	17 237	157	155
Savigny-sur-Braye	49 134	709	650
Selommes	29 266	340	358
Sougé	16 348	285	290

Ternay	16 660	145	160
Thoré-la-Rochette	37 001	484	510
Tourailles	5 727	68	75
Troo	15 695	296	300
Vallée-de-Ronsard	8 677	195	216
Vendôme	854 627	5 841	5 820
Villedieu-le-Château	7 334	145	160
Villerable	17 892	225	213
Villiers-sur-Loir	51 000	648	632
Villiersfaux	7 849	104	115

Exploitation : connaissance du réseau

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2022

Connaissance du réseau														
Entité	P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	VP.250 Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	VP.251 Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux	VP.253 Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	VP.255 Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	VP.256 Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	VP.256 score bonus	VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	VP.258 Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.259 Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	VP.260 Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	VP.261 Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation	VP.262 Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement
S. Montoire	28	10	5	10	3	0	10	4	10	10	0	10	10	0
S. Prunay	25	10	5	10	0	0	10	3	10	10	0	10	0	0
Areines	37	10	5	10	0	12	10	0	10	10	0	0	0	0
Artins	79	10	5	10	5	15	10	4	10	10	0	0	0	0
Azé	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Bonneveau	5	0	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Cellé	25	10	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Coulommiers-la-Tour	25	10	5	10	0	0	10	4	10	10	0	0	0	0
Danzé	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Épuisay	15	10	5	0	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Fontaine-les-Coteaux	25	10	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Fortan	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Gombergean	65	10	5	10	5	15	0	0	10	10	0	0	0	0
Houssay	30	10	5	10	5	0	10	4	10	10	0	10	0	0
Huisseau-en-Beauce	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
La Ville-aux-Clercs	30	10	5	10	5	0	0	0	10	10	0	10	0	0
Lancé	26	10	5	10	1	0	10	2	10	10	0	0	0	0
Lunay	15	10	5	0	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Marcilly-en-Beauce	30	10	5	10	5	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Mazangé	15	10	5	0	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Meslay	30	10	5	10	5	0	10	4	10	10	0	10	0	0
Montrouveau	15	0	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Naveil	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2022

Saint-Amand-Longpré	29	10	5	10	4	0	0	0	10	10	0	10	0	0
Saint-Firmin-des-Prés	29	10	5	10	4	0	0	0	10	10	0	10	0	0
Saint-Martin-des-Bois	5	0	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Saint-Ouen	29	10	5	10	4	0	0	0	10	10	0	10	0	0
Saint-Rimay	25	10	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Sainte-Anne	15	10	5	0	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Savigny-sur-Braye	25	10	5	10	0	0	0	0	10	10	0	0	0	10
Selommes	15	10	5	0	0	0	10	2	10	10	0	0	0	0
Sougé	25	10	5	10	0	0	10	3	10	10	0	0	0	0
Ternay	26	10	5	10	1	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Thoré-la-Rochette	29	10	5	10	4	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Tourailles	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Troo	30	10	5	0	0	15	0	0	10	10	0	0	0	0
Vallée-de-Ronsard	85	10	5	10	5	15	0	0	10	10	0	10	10	0
Vendôme	116	10	5	10	5	11	10	5	10	10	10	10	10	10
Villedieu-le-Château	28	10	5	10	3	0	10	4	10	10	0	0	0	0
Villerville	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Villiers-sur-Loir	15	10	5	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0
Villiersfaux	15	10	5	0	0	0	10	2	10	10	0	0	0	0

Indicateurs financiers liés à l'assainissement collectif

Gestion financière

Indicateurs financiers			
Entité	P207.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente
S. Montoire	0,00	3,23	
S. Prunay		3,23	1,00
Areines		3,23	
Artins		3,23	
Azé		3,23	
Bonneveau		3,23	
Cellé		3,23	
Coulommiers-la-Tour		3,23	1,00
Danzé		3,23	
Épuisay		3,23	
Fontaine-les-Coteaux		3,23	
Fortan		3,23	
Gombergean		3,23	
Houssay		3,23	
Huisseau-en-Beauce		3,23	
La Ville-aux-Clercs		3,23	
Lancé		3,23	
Lunay		3,23	
Marcilly-en-Beauce		3,23	5,60
Mazangé		3,23	
Meslay		3,23	
Montrouveau		3,23	
Naveil		3,23	5,60
Saint-Amand-Longpré	0,00	3,23	
Saint-Firmin-des-Prés		3,23	
Saint-Martin-des-Bois		3,23	
Saint-Ouen		3,23	0,02
Saint-Rimay		3,23	
Sainte-Anne		3,23	5,60
Savigny-sur-Braye		3,23	
Selommes		3,23	
Sougé		3,23	3,30
Ternay		3,23	
Thoré-la-Rochette		3,23	6,20
Tourailles		3,23	
Troo		3,23	3,30
Vallée-de-Ronsard	0,00	3,23	
Vendôme		3,23	1,48

Villedieu-le-Château		3,23	
Villerable		3,23	5,60
Villiers-sur-Loir		3,23	3,30
Villiersfaux		3,23	

Tarification de l'assainissement

Tarification de l'assainissement							
Entité	D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier 2023	VP. 177 Montant HT de la facture 120 m ³ revenant au délégataire	VP.178 Montant HT de la facture pour 120 m ³ au 1er janvier 2020 revenant aux collectivités	VP.179 Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture de 120 m ³	VP. 190 Part fixe délégataire	VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)
S. Montoire	3,58 €	239,57 €	132,05 €	58,28 €	50,16 €	10	0,16
S. Prunay	1,93 €	0,00 €	190,94 €	40,21 €	0,00 €	10	0,16
Areines	2,83 €	0,00 €	289,10 €	50,03 €	0,00 €	10	0,16
Artins	2,49 €	0,00 €	252,48 €	46,37 €	0,00 €	10	0,16
Azé	3,50 €	0,00 €	362,80 €	57,40 €	0,00 €	10	0,16
Bonneveau	2,23 €	0,00 €	223,79 €	43,50 €	0,00 €	10	0,16
Cellé	1,53 €	0,00 €	147,59 €	35,88 €	0,00 €	10	0,16
Coulommiers-la-Tour	1,50 €	0,00 €	143,90 €	35,51 €	0,00 €	10	0,16
Danzé	3,03 €	0,00 €	310,88 €	52,21 €	0,00 €	10	0,16
Épuisay	2,58 €	0,00 €	262,08 €	47,33 €	0,00 €	10	0,16
Fontaine-les-Coteaux	2,19 €	0,00 €	219,38 €	43,06 €	0,00 €	10	0,16
Fortan	1,59 €	0,00 €	154,44 €	36,56 €	0,00 €	10	0,16
Gombergean	3,68 €	0,00 €	382,62 €	59,38 €	0,00 €	10	0,16
Houssay	2,77 €	148,96 €	133,92 €	49,41 €	46,96 €	10	0,16
Huisseau-en-Beauce	2,88 €	0,00 €	295,09 €	50,63 €	0,00 €	10	0,16
La Ville-aux-Clercs	2,95 €	159,88 €	142,28 €	51,34 €	46,48 €	10	0,16
Lancé	1,58 €	0,00 €	153,65 €	36,49 €	0,00 €	10	0,16
Lunay	2,04 €	0,00 €	202,91 €	41,41 €	0,00 €	10	0,16
Marcilly-en-Beauce	2,54 €	0,00 €	258,41 €	46,96 €	0,00 €	10	0,16
Mazangé	2,33 €	0,00 €	235,40 €	44,66 €	0,00 €	10	0,16
Meslay	2,99 €	0,00 €	307,10 €	51,83 €	0,00 €	10	0,16
Montrouveau	0,94 €	0,00 €	83,07 €	29,43 €	0,00 €	10	0,16
Naveil	2,97 €	0,00 €	305,28 €	51,65 €	0,00 €	10	0,16
Saint-Amand-Longpré	3,51 €	116,13 €	248,00 €	57,53 €	35,73 €	10	0,16
Saint-Firmin-des-Prés	3,74 €	263,09 €	125,79 €	60,01 €	86,69 €	10	0,16
Saint-Martin-des-Bois	1,98 €	0,00 €	196,99 €	40,82 €	0,00 €	10	0,16
Saint-Ouen	3,26 €	76,08 €	260,07 €	54,74 €	0,00 €	10	0,16
Saint-Rimay	2,91 €	0,00 €	297,71 €	50,89 €	0,00 €	10	0,16
Sainte-Anne	1,84 €	0,00 €	180,99 €	39,22 €	0,00 €	10	0,16
Savigny-sur-Braie	2,41 €	0,00 €	243,50 €	45,47 €	0,00 €	10	0,16

Selommes	2,43 €	0,00 €	245,56 €	45,68 €	0,00 €	10	0,16
Sougé	2,02 €	0,00 €	200,69 €	41,19 €	0,00 €	10	0,16
Ternay	1,62 €	0,00 €	157,28 €	36,85 €	0,00 €	10	0,16
Thoré-la-Rochette	2,39 €	0,00 €	241,68 €	45,29 €	0,00 €	10	0,16
Tourailles	1,82 €	0,00 €	179,64 €	39,08 €	0,00 €	10	0,16
Troo	3,16 €	0,00 €	325,83 €	53,70 €	0,00 €	10	0,16
Vallée-de-Ronsard	2,91 €	168,64 €	129,73 €	50,96 €	45,40 €	10	0,16
Vendôme	2,63 €	0,00 €	267,50 €	47,87 €	0,00 €	10	0,16
Villedieu-le-Château	2,12 €	0,00 €	212,48 €	42,37 €	0,00 €	10	0,16
Villerville	2,63 €	0,00 €	267,96 €	47,92 €	0,00 €	10	0,16
Villiers-sur-Loir	2,81 €	0,00 €	286,86 €	49,81 €	0,00 €	10	0,16
Villiersfaux	1,78 €	0,00 €	175,43 €	38,66 €	0,00 €	10	0,16

Comptes annuels du service

Report de l'année N-1 : Exploitation 4 809 920.82 € ; Investissement - 1 453 432.70 €

Réalisation 2022 : Assainissement collectif				
Dépenses d'exploitation	Montant (€)	Recettes d'exploitation	Montant (€)	
Charges à caractère général	1 712 589,63	Vente de produits et prestations	3 831 000,74	
Charges de personnel et frais assimilés	787 000,00	Subventions d'exploitations	11 800,04	
Atténuation de produits	68 292,00	Produits exceptionnels	95 221,31	
Autres charges de gestion courante	5 954,23	Transfert entre sections	446 595,05	
Charges financières	384 450,23			
Charges exceptionnelles	134 349,29			
Dotations aux provisions	12 222,00			
Transfert entre sections	1 994 958,29			Solde d'exécution
Total	5 099 815,67	Total	4 384 617,14	-715 198,53
Dépenses d'investissement	Montant (€)	Recettes d'investissement	Montant (€)	
Immobilisations incorporelles (logiciels, recherche, etc.)	97 886,30	Subventions d'investissement	403 839,85	
Immobilisations corporelles (matériel, pompes, etc.)	1 906 936,84			
Immobilisation en cours (non terminé en 2021)	31 735,47			
Emprunts et dettes assimilées	1 238 527,86	Dotations, fonds divers et réserves	1 905,91	
Transfert entre sections	446 595,05	Réserves	2 509 598,12	
		Transfert entre sections	1 994 958,29	
				solde d'exécution
Total	3 950 747,84	Total	4 910 302,17	959 554,33

Encours de la dette

encours de dette au 31/12/2022	13 245 061
épargne brute	4 094 722
durée d'extinction de la dette	3.23 ans

Indicateurs CCSPS liés à l'assainissement

Données CCSP								
Entité	VP.023 Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	VP.046 Nombre de points noirs	VP. 268 Montant restant impayé au 31/12 sur les factures émises au titre de l'année N-1	VP.185 Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2021, au 31/12/2022	VP. 003 Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	VP.152 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	VP.140 Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)
S. Montoire	0	2			23	1	oui	
S. Prunay	0		37 256		0		oui	
Areines	0	0			0		oui	
Artins	0				0		oui	
Azé	0				0		oui	
Bonneveau	0				0		oui	
Cellé	0				0		oui	
Coulommiers-la-Tour	0				0		oui	
Danzé	0				0		oui	
Épuisay	2				0		oui	
Fontaine-les-Coteaux	0				0		oui	
Fortan	0				0	1	oui	
Gombergean	0				0		oui	
Houssay	0				0		oui	
Huisseau-en-Beauce	0				0		oui	
La Ville-aux-Clercs	0	0			6		oui	
Lancé	0				0	1	oui	
Lunay	0				0		oui	
Marcilly-en-Beauce	0	0			0	2	oui	
Mazangé	0				0		oui	
Meslay	0				0		oui	0,2
Montrouveau	0				0		oui	
Naveil	1				0	4	oui	0,3
Saint-Amand-Longpré		0	32 756				oui	#REF!
Saint-Firmin-des-Prés	0				7		oui	
Saint-Martin-des-Bois	0				0		oui	
Saint-Ouen	0	0	32 756		9		oui	0,6

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2022

Saint-Rimay	0	0			0		oui	
Sainte-Anne	0	0			0		oui	
Savigny-sur-Braye	0				0	3	oui	2,0
Selommes	0				0		oui	
Sougé	0				0		oui	
Ternay	0				0		oui	
Thoré-la-Rochette	0	0			0		oui	
Tourailles	0				0		oui	
Troo	0				0		oui	
Vallée-de-Ronsard	0	0	32 756		2		oui	
Vendôme	6	8			0	6	oui	8,0
Villedieu-le-Château	0				0		oui	
Villerable	0				0		oui	
Villiers-sur-Loir	0				0		oui	0,8
Villiersfaux	0	0			0		oui	

L'assainissement non collectif

Les missions du SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est un service public à caractère industriel et commercial. Il est chargé du contrôle et de la gestion des systèmes d'assainissement non collectif.

La mission du SPANC est d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des installations. Il fournit aux propriétaires, lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme ou lors de la réhabilitation du système d'assainissement individuel, les informations réglementaires et conseils techniques nécessaires à la conception, à la réalisation et à l'entretien de leur assainissement. La mission de contrôle vise à vérifier que les installations d'assainissement non collectif ne portent pas atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes et permettent la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, en identifiant d'éventuels risques environnementaux ou sanitaires liés à la conception, à l'exécution, au fonctionnement, à l'état ou à l'entretien des installations.

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC procède au contrôle technique qui peut être :

- Contrôle de la conception et de l'implantation de l'installation.

Il consiste à instruire les dossiers de demande d'installation d'assainissement non collectif pour les habitations neuves ou réhabilitées. Lors de la réception d'un dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif, une vérification du dossier est effectuée. Les différents documents joints au dossier (étude de sol, plan de masse, plan en coupe...) sont analysés. Ainsi, sont vérifiés les distances réglementaires, l'implantation des dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales, le dimensionnement de la filière, l'autorisation de rejet, etc. Le cas échéant, des modifications peuvent être demandées. Une visite sur le terrain est effectuée afin d'identifier le projet et les contraintes dues à la nature du sol, à sa topographie. A l'issue de l'instruction, un rapport de contrôle est adressé au propriétaire.

- Contrôle de la bonne réalisation des travaux de l'installation.

Il consiste à réaliser une ou plusieurs visites sur le terrain afin de contrôler la mise en place de la filière d'assainissement. Ainsi, l'implantation du dispositif, la nature des matériaux sont vérifiées conformément au DTU 64-1. Pour chaque type de filière d'assainissement individuel, le contrôle du dispositif est réalisé avant recouvrement.

Suite à ce contrôle, un rapport de visite est rédigé, qui émet un avis sur la réalisation des travaux. Le rapport est ensuite envoyé au propriétaire, accompagné du certificat de conformité signé par l'élu chargé de l'assainissement non collectif, si les travaux ont correctement été mis en œuvre.

- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes

Ces contrôles instaurés par l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales devaient être réalisés avant le 31 décembre 2012 conformément à la réglementation. Seule la commune de Vendôme avait réalisé ses diagnostics avant le transfert de la compétence d'assainissement non collectif au territoire Vendômois.

Un programme de contrôle périodique a donc été instauré par le SPANC. En 2022, il concerne les communes d'Azé, Danzé, Les Essarts, Nourray, Mazangé, Rahart, Saint-Jacques-des-Guérets et Villeporcher. A moyen terme, la totalité de la collectivité sera diagnostiquée.

Il consiste à réaliser un état des lieux des installations existantes d'assainissement non collectif sur le territoire. La visite est réalisée sur la base des documents et des dires fournis par le propriétaire de l'immeuble lors d'une visite sur place. Le contrôleur doit réaliser différents points de contrôle sur l'installation :

- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
- Repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usures éventuels ;
- Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation ou la réhabilitation de l'installation ;
- Constater que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances ;
- Vérifier l'adaptation de la filière réalisée ou réhabilitée au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi.

A la suite du contrôle, le SPANC consigne les observations réalisées au cours de la visite dans un rapport et évalue les risques pour la santé et les risques de pollution de l'environnement présentés par les installations existantes.

En cas de risques sanitaires et environnementaux dûment constatés, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire de l'installation est classée par ordre de priorité. Le propriétaire informe le SPANC des modifications réalisées à l'issue du contrôle. Une contre-visite est effectuée pour contrôler la réalisation des travaux comprenant une vérification de conception et d'exécution dans les délais impartis, avant remblaiement.

La périodicité des contrôles définie par le règlement de service est la suivante :

Conformité de l'installation	Périodicité du contrôle
Conforme ou acceptable avec recommandations	8 ans
Non conforme (y compris absence d'installation)	4 ans ou 1 an si vente à partir de la date de mutation

- Contrôle de l'existence et du bon fonctionnement d'une installation dans le cadre de la vente immobilière.

Depuis le 1er janvier 2011, un diagnostic d'assainissement non collectif est obligatoire pour toute vente immobilière (article L. 271-4 code de la construction et de l'habitation). Ce diagnostic est

réalisé par le SPANC de la même manière qu'un contrôle des installations existantes. A la suite de ce contrôle, un rapport est envoyé au demandeur du contrôle. Si l'installation présente un risque sanitaire ou environnemental, l'acquéreur devra alors réhabiliter son installation dans un délai de 1 an après la signature de l'acte de vente (article L. 1331-11-1 du code de la santé publique). Si le demandeur dispose d'un rapport de contrôle de bon fonctionnement (périodique ou dans le cadre d'une vente) dont la date de visite est de moins de 3 ans, il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau diagnostic pour conclure la vente du bien.

Pour réaliser l'ensemble de ces contrôles, la CATV a un marché de prestations de service avec l'entreprise Génie de l'eau et une convention de prestations de service avec le Département du Loir-et-Cher



Le SPANC doit impérativement être contacté pour toute demande de contrôle (vente ou création ou de réhabilitation d'installation). C'est le SPANC qui déclenche l'intervention d'un prestataire qui va prendre en charge la demande de contrôle. En aucun cas les prestataires ne doivent être contactés en direct. Pour d'autres renseignements à ce sujet ou obtenir les différents formulaires, il est possible de :

- Consulter le site internet de Territoires vendômois (<https://www.territoiresvendomois.fr/assainissement-non-collectif>) ;
- Prendre contact avec la DCE (02.54.89.47.50 - cycles_eau@catv41.fr).

Les indicateurs d'activité

Les contrôles effectués en 2022

Au total, 824 contrôles ont été effectués en 2022 soit une diminution du nombre de contrôles de 13 % par rapport à l'année 2021. La majeure partie des contrôles concerne les contrôles de bon fonctionnement qu'ils soient périodiques (488) ou de mutation (156) (fig. 26).

L'augmentation des ventes immobilières suite à la pandémie semble terminée pour revenir à un niveau pré-COVID19. Le rythme de contrôles périodique a lui aussi légèrement diminué, limité par les capacités de traitement du service.

Type de contrôle	2019	2020	2021	2022
Contrôles périodiques	1	183	547	488
Contrôles de conception	78	49	99	97
Contrôles de réalisation	131	64	78	83
Contrôles de mutation	166	199	227	152
Total	376	495	951	820

Répartition des contrôles 2022

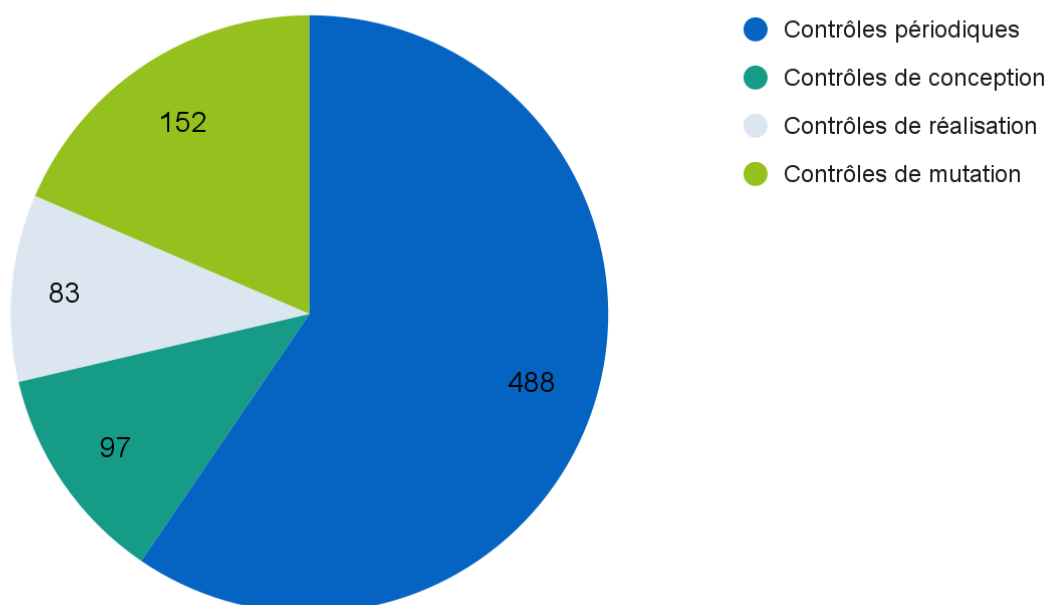


Fig. 26. Répartition des contrôles ANC en 2021

Sur les 820 contrôles, seuls 313 sont conformes avec ou sans recommandation (38.2%) (fig. 27). Un peu plus de 56% sont non conformes et près de 5% des contrôles ont révélé une absence d'installation.

Résultats des contrôles tous types confondus

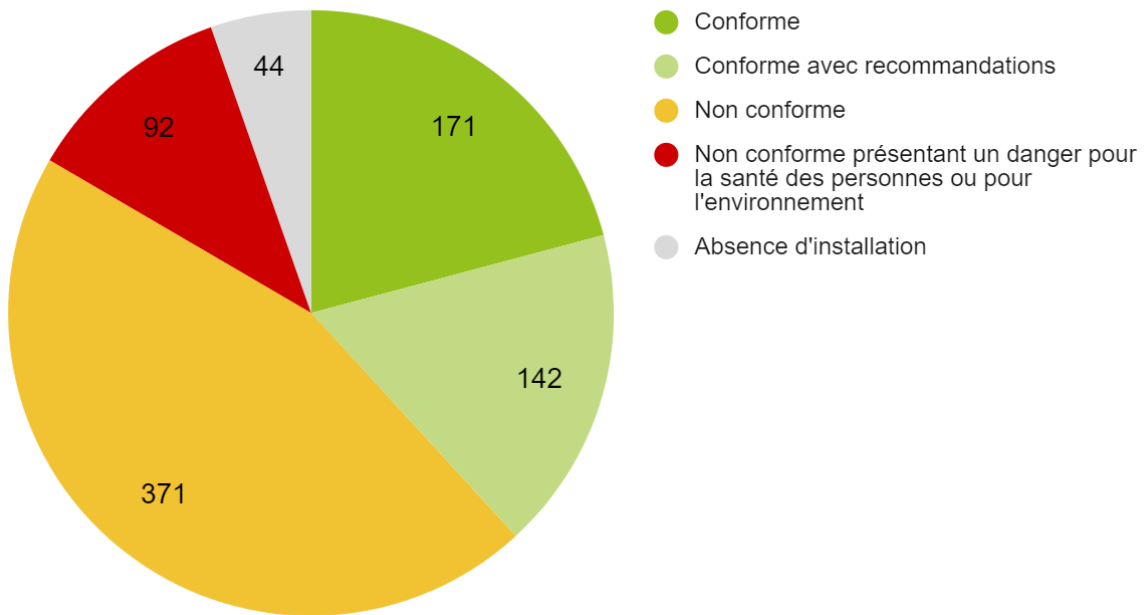


Fig. 27. Résultat de l'intégralité des contrôles

Résultat des contrôles par typologie

Bien évidemment, le contrôle d'ouvrages récents dans le cadre de conceptions et de réalisations augmente sensiblement le taux de conformité des installations (fig. 28 et 29). Ainsi, les 97 contrôles de conception indiquent une seule installation non-conforme. En revanche, les 83 contrôles de réalisation comptent 37 installations non-conformes au moment de la visite.

Contrôles de conception

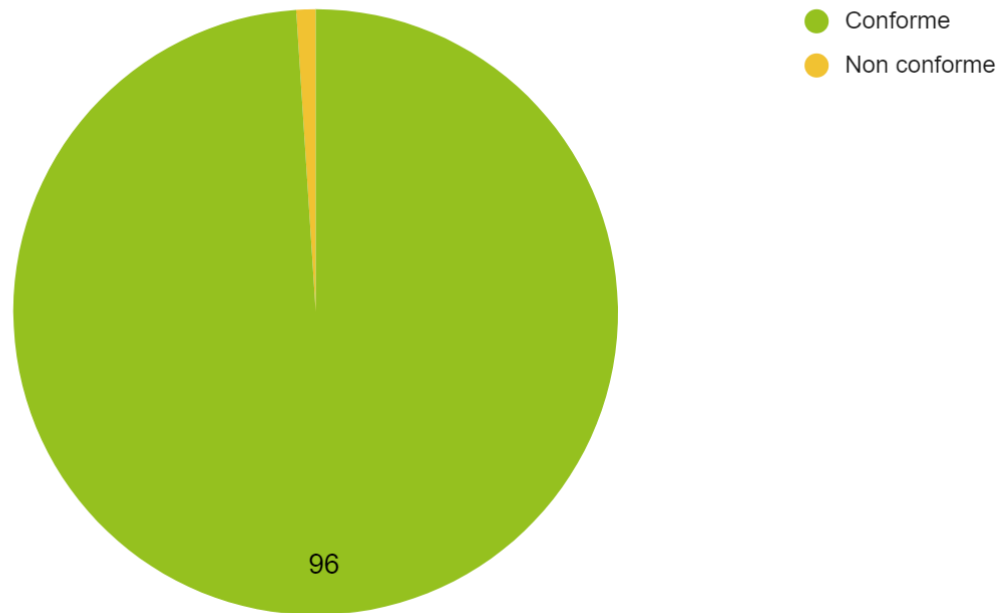


Fig. 28. Résultat des contrôles de conception

Contrôles de réalisation

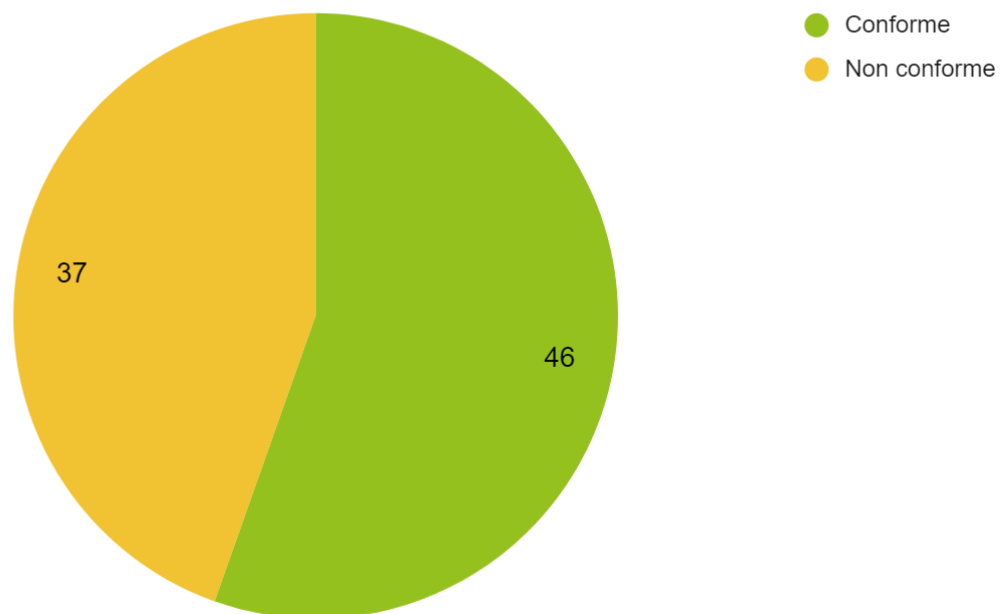


Fig. 29. Résultat des contrôles de réalisation

Si l'on observe les résultats des contrôles dans le cadre des mutations, 9% de ces derniers ont révélé une absence d'installation (fig. 30) et seuls 22% sont conformes avec ou sans recommandations.

Toutes les autres installations sont non conformes (69%) avec, dans 18% des cas, un danger pour la santé des personnes ou pour l'environnement.

Contrôles de mutation

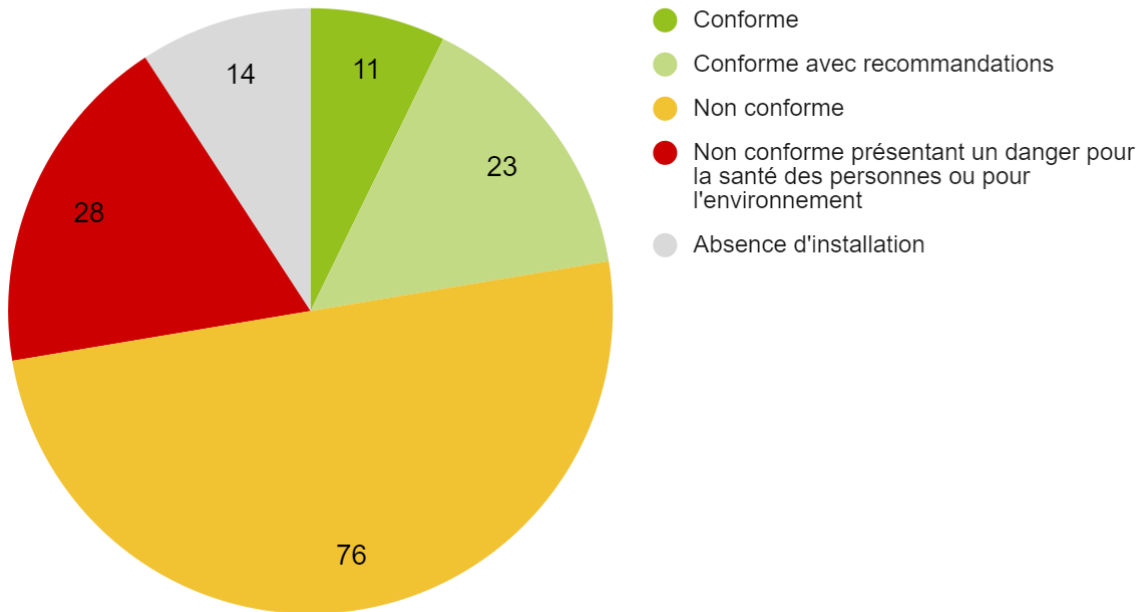


Fig. 30. Résultat des contrôles de mutation

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement menés de manière systématique depuis 2020 ne relèvent aucun défaut dans 4% des cas (fig. 31) et des installations acceptables avec recommandation dans 24% des cas.

Une absence d'installation a été constatée dans 6% des contrôles et, comme dans le cas des contrôles de mutation, 66% des installations présentent une non-conformité.

Contrôles périodiques

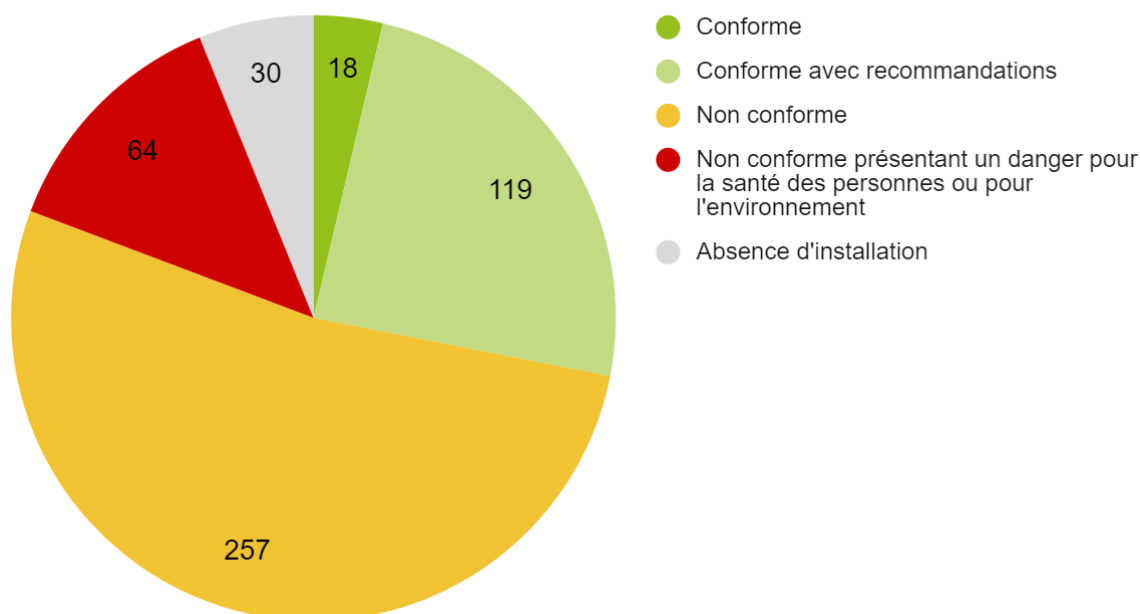


Fig. 31. Résultat des contrôles de bon fonctionnement

Le nombre d'avis d'urbanisme émis par le SPANC en 2021

Après une chute en 2020, le nombre d'avis augmente continuellement depuis 2021.

Type d'avis	Nombre en 2019	Nombre en 2020	Nombre en 2021	Nombre en 2022
Permis de construire	16	10	28	37
Déclaration préalable	11	5	6	7
Certificat d'urbanisme	12	2	29	34
Permis d'aménager	0	0	0	2
Total	39	17	63	80

Indicateurs techniques liés à l'assainissement non collectif

Les indicateurs présentés ci-dessous s'entendent depuis la création du service. Aussi, il est décidé de présenter les données depuis la prise de compétence "assainissement non collectif de la CATV" soit le 1er juillet 2018. L'historique des anciennes structures n'est pas repris.

Contexte

VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	55307
D301.0 - Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	10622
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	19.21%

DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	1
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	oui

Parc d'installations

DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	6250
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	812
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	0
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	42
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	2683

Conformités

VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	897
VP.267 - Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	752
P301.3 - Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	61.46%
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	42
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	92
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	37

Activité

VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	oui
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui
VP.170 - Délivrance, pour les installations neuves ou à réhabiliter, de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	oui
VP.171 - Délivrance, pour les autres installations, de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	oui
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les	non

travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	non
D302.0 - Mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	100
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année 2022	74
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année 2021	95
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année 2021	81
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année 2022	12
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année 2022, par initiative individuelle	74
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année 2022	630
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC	oui
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	8 ans
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique	oui
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site	oui
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique	oui
VP.336 - Existence d'une permanence physique	oui
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers	oui
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation	oui
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle	oui
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception	oui

Indicateurs financiers liés à l'assainissement non collectif

Tarification de l'ANC

Tarif ANC applicable sur l'ensemble de la CATV	Tarif € HT 2021	Tarif € HT 2022	Tarif € HT 2023
Contrôle de conception	104,55	106,07	112.50
Contrôle de réalisation	104,55	106,07	112.50
Contre-Visite	52,25	53,03	56.24
Contrôle de mutation	130,9	131,82	139.81
Diagnostic de bon fonctionnement	119,2	120,98	120.98

Comptes annuels du service

Report de l'année N-1 : Exploitation 180 773.80 € ; Investissement 41 096.42 €

Réalisation 2021 : Assainissement non collectif				
Dépenses d'exploitation	Montant (€)	Recettes d'exploitation	Montant (€)	
Charges à caractère général	139 314.26	Vente de produits et prestations	124 522.95	
Charges de personnel	46 606.0			
Autres charges de gestion courante	1.41	Subvention d'exploitation	1 151.75	
Charges exceptionnelles	180.0			
Dotations aux provisions	378.0			
Transfert entre sections	6 325.47			Solde d'execution
Total	192 805.14		125 674.7	-67 130.44 €
Dépenses d'investissement	Montant (€)	Recettes d'investissement	Montant (€)	
Immobilisations incorporelles (logiciels, recherche, etc.)	0,00	Transfert entre sections	6 325.47	Solde d'execution
Total	0,00	Total	6 325.47	6 325.47 €

Encours de la dette

encours de dette au 31/12/2021	néant
épargne brute	113 643.36 €

Annexe 1 : Mode de gestion AEP

Ex-structure	Commune(s)	Mode de gestion	Estimation du nombre d'habitants desservis
(ex Syndicat) Couture sur Loir	Artins, Les Essarts, Vallée de Ronsard, Villedieu le Château	DSP Suez Eau France	1317
(ex Syndicat) Crucheray	Crucheray, Lancé, Nourray	DSP Suez Eau France	1002
(ex Syndicat) Danzé	Azé, Danzé, Rahart	DSP Suez Eau France	2070
(ex Syndicat) de Lunay Mazangé	Lunay, Mazangé	DSP SAUR	2149
(ex Syndicat) des Hayes	Les Hayes, Montrouveau, Ternay	DSP SAUR	671
(ex Syndicat) du Gondré	Ambloy, Houssay, Saint-Rimay, Sasnières, Villavard, Villiersfaux	DSP Suez Eau France	1390
(ex Syndicat) du Plessis	Huisseau en Beauce, Saint-Amand-Longpré	DSP Suez Eau France	1516
(ex Syndicat) Montoire	Lavardin, Les Roches l'évêque, Montoire	DSP Suez Eau France	4416
(ex Syndicat) Naveil	Marcilly, Naveil, Sainte-Anne, Villerable	Régie avec Prestation de service	3828
(ex Syndicat) Prunay	Authon, Prunay, Villechauve	Régie avec Prestation de service	1779
(ex Syndicat) Saint-Gourgon	Gombergean, Saint-Gourgon, Villeporcher	DSP Suez Eau France	456
(ex Syndicat) TéA	Areines, Meslay, Saint-Ouen, Vendôme	DSP VEND'Ô	21153
(ex Syndicat) Trôo	Saint-Jacques, Sougé, Troo	Régie avec Prestation de service	1115
(ex Syndicat) Villetrun	Coulommiers, Faye, Rocé, Villetrun	Régie avec Prestation de service	1363
Bonneveau	Bonneveau	Régie avec Prestation de service	482
Cellé	Cellé	DSP Suez Eau France	237
Épuisay	Épuisay	DSP Suez Eau France	837
Fontaine-les-Coteaux	Fontaine-les-Coteaux	DSP Suez Eau France	329
Fortan	Fortan	Régie avec Prestation de service	268
Saint-Arnoult	Saint-Arnoult	Régie avec Prestation de service	320
Saint-Firmin-des-Prés	Saint-Firmin-des-Prés	DSP Suez Eau France	865
Saint-Martin-des-Bois	Saint-Martin-des-Bois	Régie avec Prestation de service	587
Savigny-sur-Braye	Savigny-sur-Braye	Régie avec Prestation de service	2025
Thoré-la-Rochette	Thorée-la-Rochette	Régie	875
Villiers-sur-Loir	Villiers-sur-Loir	Régie	1183

Annexe 1 : Mode de gestion assainissement

Commune	Population	Type de gestion	Nombre d'assainissement non collectif
Ambloy	193	Commune en assainissement non collectif	82
Areines	833	Régie avec Prestation de service	8
Artins	270	Régie avec Prestation de service	62
Authon	739	Régie avec Prestation de service	154
Azé	1043	Régie avec Prestation de service	173
Bonneveau	467	Régie	49
Cellé	227	Régie avec Prestation de service	60
Coulommiers-la-Tour	575	Régie	13
Crucheray	406	Commune en assainissement non collectif	184
Danzé	705	Régie avec Prestation de service	166
Épuisay	837	Régie avec Prestation de service	116
Faye	240	Commune en assainissement non collectif	103
Fontaine-les-Coteaux	339	Régie	129
Fortan	268	Régie	56
Gombergean	185	Régie	35
Houssay	390	DSP SUEZ	67
Huisseau-en-Beauce	431	Régie avec Prestation de service	21
La Ville-aux-Clercs	1283	DSP SUEZ	93
Lancé	481	Régie	91
Lavardin	188	DSP SUEZ	6
Les Essarts	106	Commune en assainissement non collectif	64
Les Hayes	181	Commune en assainissement non collectif	125
Les Roches-l'Évêque	274	DSP SUEZ	8
Lunay	1298	Régie avec Prestation de service	365
Marcilly-en-Beauce	364	Régie	57
Mazangé	871	Régie avec Prestation de service	238
Meslay	321	DSP puis Régie avec Prestation de service	19
Montoire-sur-le-Loir	3949	DSP SUEZ	73
Montrouveau	156	Régie	90
Naveil	2444	Régie	54
Nourray	115	Commune en assainissement non collectif	56
Périgny	184	Commune en assainissement non collectif	100
Pray	297	Commune en assainissement non collectif	123
Prunay-Cassereau	614	Régie avec Prestation de service	148
Rahart	322	Commune en assainissement non collectif	137
Rocé	222	Commune en assainissement non collectif	89
Saint-Amand-Longpré	1235	DSP SUEZ	87
Saint-Arnoult	325	DSP SUEZ	136
Sainte-Anne	493	Régie avec Prestation de service	32
Saint-Firmin-des-Prés	860	DSP SUEZ	19
Saint-Gourgon	114	Commune en assainissement non collectif	59
Saint-Jacques-des-Guérets	95	Commune en assainissement non collectif	61
Saint-Martin-des-Bois	587	Régie	250
Saint-Ouen	3217	DSP SUEZ	59
Saint-Rimay	293	Régie	183
Sasnières	107	Commune en assainissement non collectif	69
Savigny-sur-Braye	2015	Régie avec Prestation de service	450
Selommes	825	Régie	62

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement - 2022

Sougé	489	Régie	36
Ternay	340	Régie avec Prestation de service	91
Thoré-la-Rochette	896	Régie	28
Tourailles	137	Régie	6
Troo	531	Régie	81
Vallée-de-Ronsard	530	DSP SUEZ (sauf ex-Trehet : ANC)	267
Vendôme	16782	Régie avec Prestation de service	32
Villavard	128	Commune en assainissement non collectif	115
Villechauve	276	Régie avec Prestation de service	84
Villedieu-le-Château	411	Régie	145
Villemardy	280	Commune en assainissement non collectif	110
Villeporcher	157	Commune en assainissement non collectif	74
Villerable	527	Régie	42
Villeromain	238	Commune en assainissement non collectif	90
Villetrun	326	Commune en assainissement non collectif	124
Villiersfaux	253	Régie	13
Villiers-sur-Loir	1183	Régie	5

Annexe 2 : Liste des captages d'eau potable

Nom du captage	bss_brgm	Commune	profondeur (m)	date de mise en place	Volume journalier autorisé (m ³ /j)	Nature de la ressource	Protection de la ressource
Chêne Vert -F4	03961X0121	Areines	174	2000	2 500	Aquifère du Cénomanien	80
Cognebuée F3	03961X0019	Areines	15	1970	1 270	Aquifère du séno-turonien	60
Fontaine Gravelle	03951X0002	Cellé	86,4	1977	500	Aquifère du Cénomanien	80
La Roche F2	03965X0081	Coulommiers-la-Tour	120	1996	230	Aquifère de la Craie	80
La Roche F1	03965X0082	Coulommiers-la-Tour	104	1996	230	Aquifère de la Craie	80
Bois de la Vacherie	03948X0060	Coulommiers-la-Tour	166	2005	800	Aquifère du Cénomanien	80
Forage 2 Chambord	03965X0087	Crucheray	263		1 200	Aquifère du Cénomanien	80
Les Bigotteries F1 et F2	03608X0001	Danzé	149	1966	600	Aquifère du Cénomanien	80
Le Bourg	03607X0001	Epuisay	143		300	Aquifère du Cénomanien	80
Le clos Pasquier	03953X0001	Fortan	39	1951	150	Aquifère du Cénomanien	60
Vers le Berloquet	03955X0003	Les Hayes	170,5	1967	720	Aquifère du Cénomanien	60
Route de Mazangé	03953X0030	Lunay	111	1968	1 050	Aquifère du Cénomanien	80
Roquinvert F5	03956X0071	Montoire-sur-le-Loir	128	1985	1 800	Aquifère du Cénomanien	60
Villeneuve	03956X0136	Montoire-sur-le-Loir	146		1 200	Aquifère du Cénomanien	60
Tourteline	03958X0029	Naveil	160	1974	2 000	Aquifère du Cénomanien	80
Les Loges	03957X0070	Prunay-Cassereau	213		1600	Aquifère du Cénomanien	60
Château d'eau	04274X0010	Saint-Amand	228		1 400	Aquifère du Cénomanien	80
Le Bourg	03961X0098	Saint-Firmin-des-Prés	143	1978	600	Aquifère du Cénomanien	90
les Bigottières	04274X0026	Saint-Gorgon	90,6	1971	300	Aquifère de la Craie	80
Eglise Artésien	03961X0001	Saint-Ouen	170,3		2 000	Aquifère du Cénomanien	80
Le Moulin de la fontaine	03957X0052	Saint-Rimay	135	1987	840	Aquifère du Cénomanien	80
La Grilletière	03952X0004	Savigny-sur-Braye	120	1978	1 000	Aquifère du Cénomanien	60
Le Claireau	03952X0001	Savigny-sur-Braye	95	1942	500	Aquifère du Cénomanien	60
Le Bordeaux	03957X0058	Thoré-la-Rochette	175	1990	1 400	Aquifère du Cénomanien	60
Les Grands Champs	03955X0006	Troo	152,6	1965	900	Aquifère du Cénomanien	80
La Varenne	03954X0023	Vendôme	50	1951		Aquifère du séno-turonien	40
Croix blanche	03954X0064	Vendôme	240	1982		Nappe de l'Albien	40

Prise d'eau en Loir	03961X0122	Areines				Loir et sa nappe alluviale	40
Route de Faye	03961X0004	Villetrun	100	1965	200	Aquifère de la Craie	80
La thibaudière	03954X0101	Villiers-sur-Loir	204,2	2005	1 400	Aquifère du Cénomane	60

Annexe 3. Liste des stockages AEP

Entité	Nom	Type	Volume (m ³)	Hauteur de la tour (m)	Autonomie (jours)
S. Couture	Le Bois de la Vacherie	Tour	600	33,6	2,53
S. Crucheray	Le Bourg	Tour	350	30	2,66
S. Danzé	Les Bigotteries	Tour	500	36,7	1,53
S. des Hayes	Vers le Berloquet	Tour	500	38,8	1,47
S. du Gondré	Houssay	Tour	400	30	1,91
S. du Plessis	Saint-Amand	Tour	350	25	1,92
S. Lunay - Mazangé	Route de Mazangé	Tour	500	34	1,38
S. Montoire	Fosse	Bâche	1000		2,91
	Roquinvert	Bâche	600		
S. Naveil	Réservoir Marcilly	Bâche	30		1,93
	Tourteline	Bâche	300		
	La Lézonnière	Tour	300	30,8	
	Les Hauts-Montrieux	Tour	200	14,4	
	Le Puteau	Tour	150	10,42	
S. Prunay	Prunay	Tour	700	37	1,64
S. Saint-Gourgon	Les Bigottières	Tour	250	30	4,9
S. TEA	Frileuse	Bâche	100		2,09
	UTEL	Bâche	675		
	Le Temple	Tour	1000	22,3	
	La Garde	Tour	1000	25	
	La Garde	Bâche	4000		
S. Troo	Les Grands Champs	Tour	450	35	1,53
S. Villetrun	Route de Faye	Tour	300	30	1,16
Cellé	Fontaine Gravelle	Tour	200	25,6	1,87
Epuisay	Le Bourg	Tour	250	30,5	1,92
Fortan	Le Clos Pasquier	Tour	90	15	1,63
Saint-Firmin-des-Prés	Le Bourg	Tour	400	25	4,35
Savigny-sur-Braye	La Grilletière	Tour	500	40	1,95
	Le Claireau	Bâche	170		
Thoré-la-Rochette	Chadeu	Tour	180	14,88	1,39
Villiers-sur-Loir	Les Bois Bretons	Tour	500	25	2,62

Annexe 4. Linéaire AEP par commune

Commune	Longueur (km)	% du total
Ambloy	13,3	1%
Areines	12,3	1%
Artins	14,5	1%
Authon	49,7	3%
Azé	40,5	3%
Bonneveau	20,6	1%
Cellé	19,4	1%
Coulommiers-la-Tour	17,4	1%
Crucheray	21,4	1%
Danzé	54,6	4%
Épuisay	37,4	2%
Faye	9,3	1%
Fontaine-les-Coteaux	31,1	2%
Fortan	12,1	1%
Gombergean	9,7	1%
Houssay	17,3	1%
Huisseau-en-Beauce	10	1%
Lancé	25,8	2%
Lavardin	8,9	1%
Les Essarts	6,9	0%
Les Hayes	29,2	2%
Les Roches-l'Évêque	8,6	1%
Lunay	55,4	4%
Marcilly-en-Beauce	7,8	1%
Mazangé	37,5	2%
Meslay	5,8	0%
Montoire-sur-le-Loir	63,5	4%
Montrouveau	19,4	1%
Naveil	36,3	2%
Nourray	7,8	1%
Prunay-Cassereau	48,4	3%
Rahart	16,1	1%
Rocé	8,9	1%
Saint-Amand-Longpré	40,9	3%
Saint-Arnoult	21,7	1%
Saint-Firmin-des-Prés	18,3	1%
Saint-Gourgon	15,2	1%
Saint-Jacques-des-Guérets	5,4	0%
Saint-Martin-des-Bois	54,6	4%
Saint-Ouen	40,2	3%
Saint-Rimay	13,1	1%
Sainte-Anne	8,8	1%
Sasnières	10	1%
Savigny-sur-Braye	104	7%
Sougé	25,3	2%
Ternay	26,2	2%
Thoré-la-Rochette	24,3	2%
Troo	23,2	2%
Vallée-de-Ronsard	36,3	2%
Vendôme	112,6	8%
Villavard	10,7	1%
Villechauve	18,5	1%
Villedieu-le-Château	43,7	3%

Villeporcher	15,4	1%
Villerable	17,4	1%
Villetrun	6,3	0%
Villiers-sur-Loir	22,8	2%
Villiersfaux	8,6	1%

Annexe 5 : Liste des stations d'épuration

Station d'origine	Capacité (EH)	Code SANDRE de la station d'origine	Type
Artins (Fossé de la fontaine des Pierres)	250	0441004S0001	Filtre à sable
Authon (Sur le site de l'ancienne)	600	0441007S0001	Boues activées
Azé (L'Etang Communal)	950	0441010S0001	Boues activées
Bonneveau (La Costière)	500	0441020S0001	Lagunage naturel
Cellé (Les Bordes)	180	0441030S0001	Lagunage naturel
Coulommiers-la-Tour (L'Arche)	430	0441065S0001	Lagunage naturel
Coulommiers-la-Tour (Villejumard)	50	0441065S0002	Filtre macrophytes
Danzé (Les Fouchers)	700	0441073S0002	Boues activées
Epuisay (Le Tertre)	180	0441078S0004	Filtre macrophytes
Epuisay (Le Theuret)	550	0441078S0006	Filtre macrophytes
Epuisay (Les Estelles)	110	0441078S0002	Lagunage naturel
Epuisay (Les rebrais)	180	0441078S0003	Lagunage naturel
Fontaine-les-Coteaux (La Proustière)	250	0441087S0001	Filtre macrophytes
Fortan (rte de Mazangé)	200	0441090S0002	Lagunage naturel
Gombergean (Bourg)	120	0441098S0001	Disques biologiques
Houssay (Les Caves Baudets)	300	0441102S0001	Filtre macrophytes
Huisseau-en-Beauce (Le Petit Claireau)	400	0441103S0001	Lagunage naturel
La Ville-aux-Clercs (Impasse fort Girard)	1700	0441275S0002	Boues activées
Lancé (Bourg)	300	0441107S0001	Lagunage naturel
Lunay (rte de Thoré)	720	0441120S0001	Lagunage naturel
Marcilly-en-Beauce (Bois Luché)	400	0441124S0001	Filtre macrophytes
Mazangé (rte du Gué du Loir)	540	0441131S0001	Lagunage naturel
Montoire-sur-le-Loir (La Touche)	9400	0441149S0002	Boues activées

Montrouveau (Bourg)	50	0441153S0001	Filtre à sable
Naveil (Prépatour)	7400	0441158S0003	Boues activées
Prunay-Cassereau (La Fontaine Grenier)	370	0441184S0001	Lagunage naturel
Saint-Amand-Longpré (La Mauvaise Vallée)	1900	0441199S0002	Filtre macrophytes
Sainte-Anne (La Petite Vacherie)	460	0441200S0001	Lagunage naturel
Saint-Firmin-des-Prés (Grapperie)	225	0441209S0003	Lagunage naturel
Saint-Firmin-des-Prés (Haie de champs)	270	0441209S0002	Lagunage naturel
Saint-Firmin-des-Prés (Marché danse)	550	0441209S0001	Lagunage naturel
Saint-Martin-des-Bois (La Charpenterie)	270	0441225S0001	Lagunage naturel
Saint-Quentin lès Trôo	100		Filtre macrophytes
Saint-Rimay (Le Vernois)	200	0441228S0002	Filtre macrophytes
Savigny-sur-Braye (Commune)	3500	0441238S0001	Boues activées
Selommes (Les Prés de l'Arche)	1200	0441243S0002	Disques biologiques
Sougé (IleCommune)	360	0441250S0001	Lagunage naturel
Sougé (Les Aunaies)	50	0441250S0002	Filtre macrophytes
Ternay (CD 80)	180	0441255S0001	Lagunage naturel
Thoré-la-Rochette (rte du Camping)	1950	0441259S0002	Boues activées
Tourailles (rte de Lande le Gaulois)	180	0441261S0001	Filtre macrophytes
Trôo (La Plaine)	800	0441265S0001	Boues activées
Vallée-de-Ronsard (Les Bagotines)	270	0441070S0001	Lagunage naturel
Vendôme (Bois la Barbe)	200	0441269S0010	Filtre macrophytes
Vendôme (UTEU)	37500	0441269S0012	Membranaire
Villechauve (La Nouette)	180	0441278S0001	Lagunage naturel
Villedieu-le-Château (Le Grouteau)	400	0441279S0001	Disques biologiques
Villerable (Orgie)	180	0441287S0001	Lagunage naturel
Villiersfaux	300	0441293S0001	Lagunage naturel

Annexe 6 : Linéaire assainissement par commune

Commune	longueur (km)	%
Areines	12,9	1%
Artins	5,0	1%
Authon	5,7	1%
Azé	7,4	1%
Bonneveau	6,5	1%
Cellé	2,6	0%
Coulommiers-la-Tour	8,4	1%
Crucheray	1,6	0%
Danzé	8,2	1%
Épuisay	9,8	1%
Fontaine-les-Coteaux	2,7	0%
Fortan	2,45	0%
Gombergean	4,33	1%
Houssay	5,85	1%
Huisseau-en-Beauce	7,45	1%
La Ville-aux-Clercs	23,08	3%
Lancé	6,58	1%
Lavardin	9,0	1%
Les Roches-l'Évêque	7,1	1%
Lisle	0,4	0%
Lunay	11,9	2%
Marcilly-en-Beauce	3,1	0%
Mazangé	8,7	1%
Meslay	4,6	1%
Montoire-sur-le-Loir	58,0	8%
Montrouveau	0,6	0%
Naveil	40,62	8%
Prunay-Cassereau	7,3	1%
Saint-Amand-Longpré	15,2	2%
Saint-Arnoult	6,9	1%
Sainte-Anne	8,5	1%
Saint-Firmin-des-Prés	18,4	3%
Saint-Martin-des-Bois	3,1	0%
Saint-Ouen	69,6	10%
Saint-Rimay	1,2	0%
Savigny-sur-Braye	26,9	4%
Selommes	13,5	2%
Sougé	15,5	2%
Ternay	4,5	1%
Thoré-la-Rochette	13,0	2%
Tourailles	2,2	0%
Troo	4,9	1%
Vallée-de-Ronsard	5,5	1%

Vendôme	188,7	26%
Villechauve	1,9	0%
Villedieu-le-Château	4,4	1%
Villerable	5,4	1%
Villetrun	0,3	0%
Villiersfaux	3,7	1%
Villiers-sur-Loir	25,37	3%